

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2025**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGNÈRES-DE-LUCHON**

**Liste des délibérations affichée le : 18/04/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Eric AZEMAR, maire, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie de Bagnères de Luchon, sur les deux convocations qui lui ont été adressées par M. le maire, la première le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, et la seconde le quatre avril deux-mille vingt-cinq, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**M. le Maire procède à l'appel des élus.**

**Etaient présents** : (14) M. Eric AZEMAR, Maire, M. Didier LE PAGE, Mme Danielle CERZO, M. Olivier PERUSSEAU, Mme Michèle BOY, M. Pierre FOURCADET, Adjoints au Maire.

Mme Danièle LABORDE, Mme Marie-Dominique GUIRAUD, Mme Françoise BRUNET-LACOUÉ, Mme Françoise DE SABRAN PONTEVES, Mme Martine BERENGUER, Mme Michèle CAU, Mme Catherine PEYGE, M. Louis FERRE, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : (3)

M. Xavier MONTLAUR, ayant donné pouvoir à Mme Martine BERENGUER.

M. Gérard SUBERCAZE, ayant donné pouvoir à Mme Catherine PEYGE.

M. Philippe BASCOUL, ayant donné pouvoir à Mme Danielle CERZO.

**Absents** : (2) M. Jean-Claude PLANA, M. Sylvain CAVAZZUTI.

**M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.**

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, une secrétaire, Mme Danielle CERZO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**M. Le Maire propose de passer à l'examen des points à l'ordre du jour et rappelle que tous les documents ont été transmis par voie dématérialisée, un seul exemplaire papier a été imprimé pour la séance de ce jour, si besoin.**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2025.**

**Mme PEYGE donne lecture de ses remarques : (~~mots retirés~~, phrases ajoutées)**

**« Page 9, alinéa 2 :**

***Mme PEYGE constate qu'auparavant la personne en place était professeur d'enseignement musical, alors que maintenant il s'agit d'un emploi d'attaché principal de catégorie A de filière administrative, ce qui n'a rien à voir. Or l'enseignement artistique n'entre absolument pas dans les missions d'un attaché principal.***

**Page 10, alinéa 2 :**

***Mme PEYGE salue la rentrée des 11 000 € au niveau de pour l'école maternelle, mais il faut, pour ce dossier, redonner 80 000 €. Elle déplore que sur les deux protocoles transactionnels (Thermes et Golf), la commune soit redevable de 180 0000 €. Elle exprime son étonnement sur ces sommes et demande si des avocats ont suivi ces dossiers.***

*Page 13, alinéa 8 :*

*Mme PEYGE ~~s'interroge sur le fait que les agents n'aient pas eu leur indemnité. demande si les agents ont perçu tout de même leur indemnité.~~*

*Page 16, alinéa 9 :*

*Mme PEYGE dit être étonnée car le 25 septembre 2023 au point 12 de l'ordre du jour, ~~M. le Maire la majorité municipale avait désigné Mme Berenguer comme déléguée locale des élus au CNAS, l'opposition s'étant quant à elle abstenue.~~*

*Page 16, alinéa 11 :*

*Mme PEYGE rappelle que lors ~~de la validation du vote~~ de cette délibération...*

*Page 22, alinéa 4 :*

*Mme PEYGE donne lecture de ses remarques concernant ce nouveau tableau et constate une nouvelle fois, que malgré l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, qui stipule : « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, ~~ils~~ les membres du Conseil n'ont toujours pas droit aux informations fiables susceptibles de leur permettre ~~aux membres de ce Conseil~~ d'assumer la compétence que leur confère ce mandat.*

*Page 23, alinéa 9 :*

*Mme PEYGE ~~ajoute qu'elle ne sait pas se demande qui relit les documents mais c'est... compliqué.~~*

*Page 24, alinéa 3 :*

*Mme PEYGE demande un peu plus de respect envers tous les élus, en rappelant rappelle que sur un précédent conseil, celui-ci a que d'autres séances du Conseil municipal n'ont pu se tenir parce que l'opposition était présente que grâce à la présence de l'opposition.* »

M. le Maire informe que les remarques de Mme PEYGE sont prises en compte.

Mme CAU souhaite avoir la réponse de la question qu'elle avait posée, à savoir le nombre de retraités du CNAS.

Mme BERENGUER ne possède pas cette information, mais elle fera la recherche pour la prochaine fois.

Mme PEYGE en profite également pour redemander la lettre envoyée à l'académie de Toulouse concernant la fermeture de classe.

Mme BERENGUER répond que ce courrier demandait une réunion afin d'être informé du taux pour les ouvertures ou fermetures de classes.

M. le Maire indique qu'une copie sera donnée.

M. le Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025, avec les remarques de Mme PEYGE.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **REGIME DES DELEGATIONS – COMPTE-RENDU DES DECISIONS INTERVENUES**

**Rapporteur : M. le maire**

M. le maire rend compte aux élus des décisions intervenues dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'autorisation du

30 juin 2023 lui conférant délégation pour assumer la simplification et l'accélération des affaires de la commune.

**Au titre du deuxième du texte des délégations au maire :**

**VILLE**

- Sont approuvées les modalités d'application des droits de place journaliers pour l'année 2025, suivant la catégorie de l'utilisateur souhaitant s'installer sur le domaine public communal :
  - Commerçants, artistes,
  - Cirques
  - Animations diverses
  - Fêtes foraines
  - Bornes d'alimentation des camping-cars

**Au titre du quatrième du texte des délégations au maire :**

**VILLE**

- Est approuvée la convention de mise à disposition de matériel avec le comité des fêtes de Ferrère pour la location de 3 barnums 8x5 au tarif 80€ l'unité.
- D'approuver le tarif de la licence de la Fédération Française de Golf qui est composée de deux produits :

1/ Une part qui revient au club, taxable si le golf est assujéti à TVA.

2/ Une part qui est reversée à la Fédération Française de Golf qui elle est un encaissement pour tiers, non soumis à la TVA.

M. le maire propose au conseil municipal de prendre acte.

Le conseil municipal prend acte.

**Affaires Régie du Golf**

**Affaires financières**

**1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU GOLF 2024**

**Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2024 comme suit :

### Résultats budgétaires de l'exercice

11000 - GOLF

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	53 392,18	340 189,00	393 581,18
Titres de recette émis (b)	4 770,92	211 167,68	215 938,60
Réductions de titres (c)		6 514,14	6 514,14
Recettes nettes (d = b - c)	4 770,92	204 653,54	209 424,46
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	53 392,18	340 189,00	393 581,18
Mandats émis (f)	54 739,44	279 588,39	334 327,83
Annulations de mandats (g)	11 231,01	7 047,98	18 278,99
Depenses nettes (h = f - g)	43 508,43	272 540,41	316 048,84
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	38 737,51	67 886,87	106 624,38

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11000 - GOLF

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
GOLF					
Investissement	-3 492,18		-38 737,51		-42 229,69
Fonctionnement	104 853,35	3 492,18	-67 886,87		33 474,30
<b>Sous-Total</b>	<b>101 361,17</b>	<b>3 492,18</b>	<b>-106 624,38</b>		<b>-8 755,39</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>101 361,17</b>	<b>3 492,18</b>	<b>-106 624,38</b>		<b>-8 755,39</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>101 361,17</b>	<b>3 492,18</b>	<b>-106 624,38</b>		<b>-8 755,39</b>

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu la délibération du conseil d'exploitation du golf en date du 10 avril 2025 et portant avis favorable quant à l'adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe du golf.

M. le Maire propose aux élus de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**La délibération n'apportant aucune remarque des élus, M. Le Maire propose de passer au vote.**

Le conseil municipal après délibération par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions déclare que le compte de gestion du budget annexe du Golf dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

## **2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU GOLF 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire présente la synthèse du compte administratif 2024 du Budget Annexe du Golf qui se présente ainsi qu'il suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	272 540,41	G	204 653,54	G-A	-67 886,87
	Section d'investissement	B	43 508,43	H	4 770,92	H-B	-38 737,51

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	101 361,17 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	3 492,18 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	319 541,02	Q= G+H+I+J	310 785,63	=Q-P	-8 755,39

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	272 540,41	= G+I+K	306 014,71		33 474,30
	Section d'investissement	= B+D+F	47 000,61	= H+J+L	4 770,92		-42 229,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	319 541,02	= G+H+I+J+K+L	310 785,63		-8 755,39

Considérant que le compte administratif 2024 concorde avec le compte de gestion 2024 tenu par le receveur municipal,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif, présenté par M. le Maire, hors sa présence ;

**M. Le Maire rappelle que le compte administratif est établi par les services de la ville et qu'il doit concorder avec le document de Mme la trésorière.**

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Considérant que la Présidence est alors confiée à M. LE PAGE (1<sup>er</sup> Adjoint) pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

Vu la délibération du conseil d'exploitation du golf en date du 10 avril 2025 et portant avis favorable quant à l'adoption du compte Administratif 2024 du budget annexe du golf ;

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint propose à l'assemblée de passer au vote ;

Le conseil municipal, après délibération par 12 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe du golf.

### **3/ AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GOLF 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2024 du budget annexe du golf qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement s'élève à - **42 229,69 euros** qu'il convient de reporter (D/001) ;
- Ce compte administratif ne présentant pas de restes à réaliser ;
- Le besoin de financement est de **42 229,69 euros** qu'il convient de couvrir par une affectation de l'intégralité du résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 2024, au compte 1068 en recettes d'investissement 2025, pour un montant de 33 474,30 euros ;
- Le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement 2024 s'élevant à **33 474,30 euros** ne fait donc l'objet d'aucun report au compte 002, recettes d'exploitation de l'année 2025 ;

Aussi, vu la délibération du conseil d'exploitation du golf en date du 10 avril 2025 et portant avis favorable quant à l'affectation des résultats du compte Administratif 2024 au budget primitif annexe du golf 2025.

M. le Maire propose aux élus, d'approuver l'affectation du résultat du budget annexe Golf 2024 tel que présenté en séance.

**M. le Maire passe au vote.**

Le Conseil municipal après délibération, par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions approuve l'affectation du résultat du budget annexe Golf 2024 tel que présenté en séance.

#### 4/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE 2025 DU GOLF

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose le projet de budget primitif 2025 comme suit :

BAGNERES DE LUCHON - GOLF - BP (projet de budget) - 2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	300 531,00	300 531,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>300 531,00</b>	<b>300 531,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 500,31	60 730,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 42 229,69	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>60 730,00</b>	<b>60 730,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>361 261,00</b>	<b>361 261,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	89 719,00	0,00	96 994,30	0,00	96 994,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	187 970,00	0,00	176 281,00	0,00	176 281,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>289 689,00</b>	<b>0,00</b>	<b>273 275,30</b>	<b>0,00</b>	<b>273 275,30</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>290 289,00</b>	<b>0,00</b>	<b>273 275,30</b>	<b>0,00</b>	<b>273 275,30</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	48 621,00		16 355,70	0,00	16 355,70
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 279,00		10 900,00	0,00	10 900,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>49 900,00</b>		<b>27 255,70</b>	<b>0,00</b>	<b>27 255,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>340 189,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 531,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 531,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>300 531,00</b>
---	-------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	236 327,83	0,00	244 395,00	0,00	244 395,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>238 327,83</b>	<b>0,00</b>	<b>244 395,00</b>	<b>0,00</b>	<b>244 395,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	56 136,00	0,00	56 136,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>238 827,83</b>	<b>0,00</b>	<b>300 531,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 531,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>238 827,83</b>	<b>0,00</b>	<b>300 531,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 531,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>300 531,00</b>
---	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 900,00	0,00	18 500,31	0,00	18 500,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>49 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 500,31</b>	<b>0,00</b>	<b>18 500,31</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>49 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 500,31</b>	<b>0,00</b>	<b>18 500,31</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>49 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 500,31</b>	<b>0,00</b>	<b>18 500,31</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>42 229,69</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>60 730,00</b>
---	------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	3 492,18	0,00	33 474,30	0,00	33 474,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 492,18</b>	<b>0,00</b>	<b>33 474,30</b>	<b>0,00</b>	<b>33 474,30</b>

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 492,18</b>	<b>0,00</b>	<b>33 474,30</b>	<b>0,00</b>	<b>33 474,30</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	48 621,00		16 355,70	0,00	16 355,70
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 279,00		10 900,00	0,00	10 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>49 900,00</b>		<b>27 255,70</b>	<b>0,00</b>	<b>27 255,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>53 392,18</b>	<b>0,00</b>	<b>60 730,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 730,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,00</b>
--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>60 730,00</b>
---	--	------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil d'exploitation du golf en date du 10 avril 2025 et portant avis favorable quant au budget annexe 2025.

**M. Le Maire rappelle que ce budget a déjà été abordé lors du débat d'orientation budgétaire.**

**M. Le Maire déclare que les recettes d'exploitations viennent en grande partie des ventes de prestations de services (environ 230 000 €) mais également du versement d'une subvention de 56 136 €.**

**M. Le Maire indique que pour les dépenses, la principale charge concerne les salaires.**

**M. PERUSSEAU explique que la croissance des recettes est due à une augmentation de 5% des tarifs, ainsi que des ventes des greens-fees qui sont liés à différentes actions commerciales et marketing (accord avec l'OTI, Arenadour et le Val D'Aran).**

**M. Le Maire signale que concernant les investissements, le solde reporté de 42 000 € ne permet pas de grands investissements.**

**M. PERUSSEAU ajoute que le principal investissement a eu lieu en 2024 avec le tracteur, cette année les investissements concernent surtout la sécurité, ainsi que l'achat d'une voiturette d'occasion.**

M. le Maire propose l'adoption du budget primitif 2025 tel que présenté en séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée délibérante décide par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions :

- D'adopter le budget primitif du budget annexe du golf 2025 comme présenté ci-dessus.

## **5/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA COMMERCIALISATION DES GREEN FEES DE LA REGIE DU GOLF**

**Rapporteur : M. PERUSSEAU**

M. PERUSSEAU expose que la Ville de Bagnères de Luchon et l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (Office du Tourisme Pyrénées 31) proposent désormais aux usagers un nouveau produit intitulé « Balnéo-Golf » incluant un green-fee de la régie du golf et un règlement en ligne.

Ainsi, l'Office du Tourisme Pyrénées 31 assure la promotion et la lisibilité de ce nouveau produit, encaisse la prestation et reverse à la régie du golf le montant de celle-ci.

La convention ci-jointe détaille les modalités de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Après avis favorable des membres du conseil d'exploitation réunis le 10 avril 2025,

**M. PERUSSEAU précise que l'OTI a investi dans un système de réservation performant en fin d'année 2024. Il est donc mis en place un accord « Balnéo-golf » à l'instar du « Balnéo-ski » avec un effort tarifaire de chaque partie afin d'être attractif. Pour information, il y a eu environ 700 ventes du produit « Balnéo-ski ».**

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention,
- D'être autorisé à signer tout document y afférant,

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Approuve la convention,
- Autorise M. Le Maire à signer tout document y afférant.

### **Affaires générales**

## **6/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGIE DU GOLF ET LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES THERMES DE LUCHON**

**Rapporteur : M. PERUSSEAU**

M. PERUSSEAU présente la convention de partenariat entre la régie du Golf et la Société d'Exploitation des Thermes de Luchon qui se décline sur la base des axes suivants :

- L'organisation d'une compétition de golf au cours de laquelle les lots seront offerts par la Société d'Exploitation des Thermes de Luchon,
- La création d'un produit packagé Golf (green-fee) / Balnéo en lien avec l'Office de Tourisme Pyrénées Haut Garonnaises
- La mise en place d'un tarif préférentiel accordé par la société d'exploitation au golfeur présentant une contre-marque.

Après avis favorable des membres du conseil d'Exploitation en date du jeudi 20 mars 2025,

**M. PERUSSEAU explique qu'il s'agit cette fois-ci d'une convention entre le golf et les Thermes et que peut-être d'autres offres pourraient se mettre en place plus tard.**

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention,
- D'être autorisé à signer tout document y afférant.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Approuve la convention,
- Autorise M. Le Maire à signer tout document y afférant.

### Ressources humaines

#### **7/ OUVERTURE D'UN EMPLOI SAISONNIER A LA REGIE GOLF DE LUCHON**

**Rapporteur : M. PERUSSEAU**

M. PERUSSEAU informe l'assemblée délibérante qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie GOLF pour la période estivale 2025, il convient de procéder à l'ouverture d'un emploi saisonnier comme suit :

Du 12/07/2025 au 31/08/2025

Contrat de droit privé.

-1 emploi d'agent d'accueil-régie à temps complet (référence du grade d'adjoint administratif, catégorie C).

M. PERUSSEAU rappelle que les contrats de travail, la réalisation des paies et le suivi social des contractuels de droit privé continuent d'être réalisés par un prestataire privé, qui applique les règles du code du travail et de la convention collective attachée à l'activité golf.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Golf de Luchon du 10/04/2025.

**M. PERUSSEAU informe que le besoin s'explique par une plage d'ouverture plus importante (8h – 20h) pendant les vacances d'été durant 1 mois et demi.**

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver l'ouverture de l'emploi saisonnier selon les modalités exposées en séance et de donner l'autorisation à M. le Maire de signer le contrat correspondant et tous documents afférents.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'ouverture de l'emploi saisonnier selon les modalités exposées en séance et donne l'autorisation à M. le Maire de signer le contrat correspondant et tous documents afférents.

### **Affaires Régie Centre équestre**

#### **Affaires financières**

#### **8/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE 2024**

**Rapporteur : M le Maire**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2024 comme suit :

### Résultats budgétaires de l'exercice

12000 - CENTRE EQUESTRE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	27 255,40	314 677,52	341 932,92
Titres de recette émis (b)	11 827,00	198 503,02	210 330,02
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	11 827,00	198 503,02	210 330,02
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	27 255,40	314 677,52	341 932,92
Mandats émis (f)		278 587,98	278 587,98
Annulations de mandats (g)		5 560,53	5 560,53
Depenses nettes (h = f - g)		273 027,45	273 027,45
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	11 827,00		
(h - d) Déficit		74 524,43	62 697,43

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - CENTRE EQUESTRE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CENTRE EQUESTRE					
Investissement	15 427,40		11 827,00		27 254,40
Fonctionnement	103 300,52		-74 524,43		28 776,09
<b>Sous-Total</b>	<b>118 727,92</b>		<b>-62 697,43</b>		<b>56 030,49</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>118 727,92</b>		<b>-62 697,43</b>		<b>56 030,49</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>118 727,92</b>		<b>-62 697,43</b>		<b>56 030,49</b>

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Suite à l'avis favorable du conseil d'exploitation du centre équestre du 10/04/2025.

M. le Maire propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

**La délibération n'apportant aucune remarque des élus, M. Le Maire propose de passer au vote.**

Le conseil municipal après délibération par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions déclare que le compte de gestion du budget annexe du Centre Equestre dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

## **9/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE EQUESTRE 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire présente la synthèse du compte administratif 2024 du Budget Annexe du Centre Equestre qui se présente ainsi qu'il suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 277 637,89	G 198 503,02	G-A	-79 134,87
	Section d'investissement	B 0,00	H 11 827,00	H-B	11 827,00

		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 103 300,52 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 15 427,40 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 277 637,89	Q= G+H+I+J 329 057,94	=Q-P	51 420,05

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 13 285,19	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 13 285,19	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 277 637,89	= G+I+K 301 803,54	24 165,65	
	Section d'investissement	= B+D+F 13 285,19	= H+J+L 27 254,40	13 969,21	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 290 923,08	= G+H+I+J+K+L 329 057,94	38 134,86	

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif présente des Restes A Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

RAR Dépenses :	13 285.19 €
RAR Recettes :	0 €

Le solde des Restes A Réaliser s'établit à un montant déficitaire de - 13 285.19 €, couvert par l'excédent de la section d'investissement.

Considérant que le compte administratif 2024 concorde avec le compte de gestion 2024 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par M. le Maire hors sa présence ;

**M. Le Maire rappelle que le compte administratif est établi par les services de la ville et qu'il doit concorder avec le document de Mme la trésorière.**

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Considérant que la Présidence est alors confiée à M. LE PAGE (1<sup>er</sup> Adjoint) pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du centre équestre en date du 10 avril 2025 ;

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint propose à l'assemblée de passer au vote,

Le conseil municipal, après délibération par 12 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe du Centre Equestre.

#### **10/ AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE EQUESTRE 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2024 du budget annexe du centre équestre qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement s'élève à **27 254.40 euros** qu'il convient de reporter (R/001).
- Ce compte administratif présentant **13 285.19 euros** de restes à réaliser en dépenses d'investissement.
- Le résultat cumulé excédentaire de la section d'exploitation s'élevant à **24 165.65 euros** qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002).

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du centre équestre en date du 10 avril 2025.

M. le Maire propose aux élus, après délibération, d'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe du centre équestre tel qu'exposé en séance.

**M. le Maire passe au vote.**

Le conseil municipal après délibération par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions approuve l'affectation des résultats 2024 du budget annexe du centre équestre tel qu'exposé en séance.

**11/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE EQUESTRE 2025**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire expose le projet de budget primitif 2025 comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	232 006,65	207 841,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 24 165,65
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>232 006,65</b>	<b>232 006,65</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	16 870,21	2 901,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	13 285,19	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 27 254,40
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>30 155,40</b>	<b>30 155,40</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>262 162,05</b>	<b>262 162,05</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	76 000,00	0,00	67 137,65	0,00	67 137,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	224 849,00	0,00	161 968,00	0,00	161 968,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>300 849,00</b>	<b>0,00</b>	<b>229 105,65</b>	<b>0,00</b>	<b>229 105,65</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 000,52		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>302 849,52</b>	<b>0,00</b>	<b>229 105,65</b>	<b>0,00</b>	<b>229 105,65</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	11 828,00		2 901,00	0,00	2 901,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>11 828,00</b>		<b>2 901,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 901,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>314 677,52</b>	<b>0,00</b>	<b>232 006,65</b>	<b>0,00</b>	<b>232 006,65</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>232 006,65</b>
---	-------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00	0,00	116 008,00	0,00	116 008,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	110 277,00	0,00	91 833,00	0,00	91 833,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>211 377,00</b>	<b>0,00</b>	<b>207 841,00</b>	<b>0,00</b>	<b>207 841,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>211 377,00</b>	<b>0,00</b>	<b>207 841,00</b>	<b>0,00</b>	<b>207 841,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>211 377,00</b>	<b>0,00</b>	<b>207 841,00</b>	<b>0,00</b>	<b>207 841,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>24 165,65</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>232 006,65</b>
---	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	4 499,21	0,00	4 499,21
21	Immobilisations corporelles	27 255,40	13 285,19	12 371,00	0,00	25 656,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>27 255,40</b>	<b>13 285,19</b>	<b>16 870,21</b>	<b>0,00</b>	<b>30 155,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>27 255,40</b>	<b>13 285,19</b>	<b>16 870,21</b>	<b>0,00</b>	<b>30 155,40</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 255,40</b>	<b>13 285,19</b>	<b>16 870,21</b>	<b>0,00</b>	<b>30 155,40</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>30 155,40</b>
---	------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 828,00		2 901,00	0,00	2 901,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 828,00		2 901,00	0,00	2 901,00
TOTAL		11 828,00	0,00	2 901,00	0,00	2 901,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	27 254,40
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 155,40
--	-----------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du Centre Equestre du 10 avril 2025,

**M. Le Maire indique que pour 2025 en fonctionnement, les recettes escomptées s'élèvent à 118 000 € soit une augmentation de 30%.**

**M. LE PAGE explique que cette augmentation est due à la convention avec la cité scolaire afin de donner des cours et amener en compétition les jeunes, ainsi que par le développement des balades en montagne, soit de 2h, demi-journée ou journée.**

**M. Le Maire continue avec les dépenses de fonctionnement, la charge salariale s'élève à 162 000 €, soit une baisse de 40 000 €, suite à une réorganisation au sein de la structure. Les charges à caractère général sont également un poste important, cela concerne la nourriture des chevaux, le chauffage du centre et la location de véhicules pour amener les jeunes en compétition.**

**M. le Maire en profite pour souligner les bonnes performances des cavalières lors des compétitions.**

**Mme CAU indique qu'il faut tout de même relativiser, puisqu'il y a le versement d'une subvention d'équilibre qui s'élève à 91 833 €. Ces budgets annexes ont toujours besoin de la ville.**

**M. Le Maire confirme, mais indique que l'objectif est de baisser au maximum ces subventions.**

**M. LE PAGE rappelle qu'un AOT va être lancé prochainement afin de pouvoir diminuer ces pertes. M. LE PAGE informe que pour la partie investissement, l'éclairage avec le passage en LED est prévu (intérieurement et extérieurement), ainsi que la fin du changement des fenêtres du manège.**

**Mme CAU s'enquiert du poste frais d'étude à 4 499€.**

**M. ENOT répond qu'il existe pour l'équilibre du budget.**

M. le Maire propose l'adoption du budget primitif 2025 comme présenté en séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée délibérante décide par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe du Centre Equestre 2025 comme présenté en séance.

## **12/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE DU CENTRE EQUESTRE**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Le Centre équestre est un budget annexe de type « Service Public Industriel et Commercial » (SPIC).

Afin de répondre à une situation financière urgente du centre équestre pour assurer les services et prestations qui lui incombent, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de verser la subvention d'exploitation au budget du centre équestre d'un montant de 91 833 euros.

Cette somme a été prévue et inscrite au budget primitif 2025 de la ville, à l'article 65736221 - Subventions de fonctionnement aux Budgets Annexes non dotés de la personnalité morale - et sera comptabilisée à l'article 74 - subventions d'exploitation - au budget annexe du centre équestre.

Après avis favorable des membres du conseil d'exploitation réunis le 10 avril 2025.

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante de décider :

- D'approuver le versement de la subvention d'exploitation au budget du centre équestre dans les conditions énumérées en séance.

**M. le Maire passe au vote.**

Le conseil municipal après délibération par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions décide :

- D'approuver le versement de la subvention d'exploitation au budget du centre équestre dans les conditions énumérées en séance.

## **Ressources humaines**

### **13/ OUVERTURE D'UN EMPLOI SAISONNIER A LA REGIE DU CENTRE EQUESTRE DE LUCHON**

**Rapporteur : M. LE PAGE**

M. LE PAGE informe l'assemblée délibérante qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie du centre équestre de Luchon pour la période estivale 2025, il convient de procéder à l'ouverture d'un emploi saisonnier comme suit :

Du 15/06/2025 au 15/09/2025

Contrat de droit privé.

-1 emploi d'Educateur-trice des Activités équestres à temps complet (grade d'Educateur des A.P.S. catégorie B, rémunéré sur la base du 6<sup>ème</sup> échelon) ;

OU

-1 emploi d'accompagnateur-trice de Tourisme Equestre (ATE) à temps complet, diplômé-e FFE niveau 4 (C.E. des Opérateurs des A.P.S. catégorie C).

M. LE PAGE rappelle que les contrats de travail, la réalisation des paies et le suivi social des contractuels de droit privé continue d'être réalisés par un prestataire privé, qui applique les règles du code du travail et de la convention collective attachée à l'activité centre équestre.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du centre équestre de Luchon du 10/04/2025.

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver l'ouverture de l'emploi saisonnier selon les modalités exposées en séance et de donner l'autorisation à M. le Maire de signer le contrat correspondant et tous documents afférents.

**M. LE PAGE explique qu'il s'agit d'une monitrice diplômée qui va venir en soutien de la monitrice actuelle.**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'ouverture de l'emploi saisonnier selon les modalités exposées en séance et donne l'autorisation à M. le Maire de signer le contrat correspondant et tous documents afférents.

## Affaires communales

### Affaires financières

#### 14/ RETRAIT DES DECISIONS MODIFICATIVES N°1 ET N°2 DU BUDGET EAU 2024

Rapporteur : M le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibérations des 19 décembre 2024 et 16 janvier 2025, des décisions modificatives n°1 et N°2 ont été adoptées par le Conseil Municipal.

Par lettre d'observation en date du 10 février 2025, la sous-préfecture de Saint-Gaudens a attiré l'attention de la collectivité sur le caractère non exécutoire de la décision modificative n°2, adoptée le 16 janvier, du fait du non-équilibre des opérations d'ordre de cette décision en cumul avec la décision n°1.

Après avoir échangé avec le contrôle de légalité et la Trésorerie de Bagnères-de-Luchon, il apparait que le caractère non exécutoire de la décision modificative n°2, entraîne de fait, la non-application de la décision modificative n°1.

Aussi, afin de permettre une actualisation cohérente des écritures de fin d'année, il convient de procéder au retrait de ces deux décisions modificatives.

**Mme CAU demande pourquoi elles ont donc été prises.**

**M. ENOT explique que lorsqu'elles ont été prises, entre la première et la seconde, un problème d'équilibre est apparu, la seconde n'était donc pas applicable, mais comme elle était liée à la première, il était préférable d'annuler les deux. Il n'y avait pas d'équilibre entre les opérations d'ordre.**

**M. Le Maire propose de passer au vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Décide le retrait de la décision modificative n°1 du budget 2024 de l'Eau adoptée le 19 décembre 2024.
- ✓ Décide le retrait de la décision modificative n°2 du budget de l'Eau adoptée le 16 janvier 2025.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document permettant d'assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

## **15/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2024 comme suit :

### **Résultats budgétaires de l'exercice**

29500 - SCE EAUX DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	761 079,08	131 251,66	892 330,74
Titres de recette émis (b)	94 792,20	149 337,08	244 129,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	94 792,20	149 337,08	244 129,28
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	761 079,08	131 251,66	892 330,74
Mandats émis (f)	15 495,36	95 194,29	110 689,65
Annulations de mandats (g)		17,24	17,24
Depenses nettes (h = f - g)	15 495,36	95 177,05	110 672,41
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	79 296,84	54 160,03	133 456,87
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

29500 - SCE EAUX DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SCE EAUX DE BAGNERES-DE- LUCHON					
Investissement	663 245,96		79 296,84		742 542,80
Fonctionnement	25 912,66		54 160,03		80 072,69
<b>Sous-Total</b>	<b>689 158,62</b>		<b>133 456,87</b>		<b>822 615,49</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>689 158,62</b>		<b>133 456,87</b>		<b>822 615,49</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>689 158,62</b>		<b>133 456,87</b>		<b>822 615,49</b>

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

M. le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**M. le Maire explique, pour le public, qu'en investissement il y a un excédent de 79 000 € et de 54 000 € en fonctionnement, selon le constat de Mme la trésorière.**

**La délibération n'apportant aucune remarque des élus, M. Le Maire propose de passer au vote.**

Le conseil municipal, après délibération par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention, déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'eau dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

### **16/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2024 comme suit :

### Résultats budgétaires de l'exercice

29600 - SCE ASST DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	621 233,60	375 759,40	996 993,00
Titres de recette émis (b)	180 092,07	129 360,97	309 453,04
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	180 092,07	129 360,97	309 453,04
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	621 233,60	375 759,40	996 993,00
Mandats émis (f)	111 244,71	183 247,02	294 491,73
Annulations de mandats (g)		167,62	167,62
Depenses nettes (h = f - g)	111 244,71	183 079,40	294 324,11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	68 847,36		15 128,93
(h - d) Déficit		53 718,43	

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

29600 - SCE ASST DE BAGNERES-DE-LUCHON

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SCE ASST DE BAGNERES-DE-LUCHON					
Investissement	441 141,53		68 847,36		509 988,89
Fonctionnement	-179 679,73		-53 718,43		-233 398,16
<b>Sous-Total</b>	<b>261 461,80</b>		<b>15 128,93</b>		<b>276 590,73</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>261 461,80</b>		<b>15 128,93</b>		<b>276 590,73</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>261 461,80</b>		<b>15 128,93</b>		<b>276 590,73</b>

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

M. le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**M. Le Maire indique qu'il fait donc apparaître en investissement un excédent de 68 000 € et un déficit de 53 000 € en fonctionnement.**

**La délibération n'apportant aucune remarque des élus, M. Le Maire propose de passer au vote.**

Le conseil municipal, après délibération par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention, déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

## **17/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DSP DES THERMES 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2024 comme suit :

### **Résultats budgétaires de l'exercice**

13000 - DSP DES THERMES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 738 245,39	1 417 615,27	15 155 860,66
Titres de recette émis (b)	8 803 787,14	60 000,00	8 863 787,14
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 803 787,14	60 000,00	8 863 787,14
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 738 245,39	1 417 615,27	15 155 860,66
Mandats émis (f)	6 937 682,91	51 576,89	6 989 259,80
Annulations de mandats (g)		35 568,38	35 568,38
Depenses nettes (h = f - g)	6 937 682,91	16 008,51	6 953 691,42
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 866 104,23	43 991,49	1 910 095,72
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13000 - DSP DES THERMES

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
DSP DES THERMES					
Investissement	-1 995 029,39		1 866 104,23		-128 925,16
Fonctionnement	3 352 644,66	1 995 029,39	43 991,49		1 401 606,76
<b>Sous-Total</b>	<b>1 357 615,27</b>	<b>1 995 029,39</b>	<b>1 910 095,72</b>		<b>1 272 681,60</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>1 357 615,27</b>	<b>1 995 029,39</b>	<b>1 910 095,72</b>		<b>1 272 681,60</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 357 615,27</b>	<b>1 995 029,39</b>	<b>1 910 095,72</b>		<b>1 272 681,60</b>

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

M. le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**M. le Maire signale que ce budget est principalement alimenté par des subventions qu'il faut transmettre à la société de construction des Thermes. Il fait donc apparaître un excédent de 1 860 000 € en investissement et 43 900 € en fonctionnement.**

**La délibération n'apportant aucune remarque des élus, M. Le Maire propose de passer au vote.**

Le conseil municipal après délibération par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions déclare que le compte de gestion du budget annexe DSP des Thermes dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

### **18/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EHPAD ERA CASO 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2024 comme suit :

## RESULTATS

52000 - EHPAD ERA CASO -

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- prestations de services	1 100,00	180,00
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Dotations et produits de la tarification	3 099 145,75	2 933 434,92
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation et participations	311 783,03	1 611,74
Reprises sur amortissements et provisions	13 099,89	26 525,37
Transferts de charges		
Autres produits	769,22	601,37
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>3 425 897,89</b>	<b>2 962 353,40</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-90,09	-387,88
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'autres approvisionnements		
Achats non stockés de matières et fournitures	357 867,24	461 296,96
Services extérieurs et autres	347 630,06	342 516,77
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	32 722,01	31 115,49
- autres	26 936,00	35 809,00
Charges de personnel		
- salaires et traitements	1 632 371,12	1 532 768,54
- charges sociales	672 322,69	637 180,43
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions des immobilisations	152 027,00	152 342,29
- dotations aux dépréciations sur actif circulant		29,71
- dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	31 450,16	4,64
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>3 253 236,19</b>	<b>3 192 675,95</b>
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>172 661,70</b>	<b>-230 322,55</b>
		21/

## RESULTATS

52000 - EHPAD ERA CASO -

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations et des immobilisations financières	9,30	6,00
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>9,30</b>	<b>6,00</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	53 041,69	48 456,02
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>53 041,69</b>	<b>48 456,02</b>
<b>2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-53 032,39</b>	<b>-48 450,02</b>
<b>3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>	<b>119 629,31</b>	<b>-278 772,57</b>
		22/

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

M. le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**La délibération n'apportant aucune remarque des élus, M. Le Maire propose de passer au vote.**

Le conseil municipal après délibération par 12 voix pour, 0 contre et 5 abstentions déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'EHPAD ERA CASO dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

### **19/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir présenté le compte de gestion 2024 comme suit :

## Résultats budgétaires de l'exercice

10100 - BAGNERES-DE-LUCHON -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 291 737,55	13 151 691,56	18 443 429,11
Titres de recette émis (b)	4 765 279,39	12 162 919,28	16 928 198,67
Réductions de titres (c)		76 705,45	76 705,45
Recettes nettes (d = b - c)	4 765 279,39	12 086 213,83	16 851 493,22
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 291 737,55	13 151 691,56	18 443 429,11
Mandats émis (f)	3 176 871,38	12 917 931,53	16 094 802,91
Annulations de mandats (g)	14 118,00	287 669,14	301 787,14
Dépenses nettes (h = f - g)	3 162 753,38	12 630 262,39	15 793 015,77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 602 526,01		1 058 477,45
(h - d) Déficit		544 048,56	

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10100 - BAGNERES-DE-LUCHON -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-343 619,82		1 602 526,01		1 258 906,19
Fonctionnement	649 222,44		-544 048,56		105 173,88
<b>TOTAL I</b>	<b>305 602,62</b>		<b>1 058 477,45</b>		<b>1 364 080,07</b>

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

M. le Maire propose à l'assemblée de DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**M. Le Maire indique qu'en investissement, les recettes sont de 4 700 000 € et les dépenses de 3 162 000 €, ce qui se traduit par un excédent de 1 602 000 €. Pour ce qui est du fonctionnement,**

12 086 000 € de recettes pour 12 630 000 de dépenses, soit un déficit d'exploitation de 540 000 €.

Mme CAU précise que suite à sa demande de transmission des restes à payer et restes à recouvrer, elle aurait des demandes d'explications. Dans les restes à recouvrer, elle constate qu'un titre, effectué en 2022 pour rattachement et indemnité sinistre et incendie du 23/03/2019 pour 76 132 €, elle demande s'il s'agit de l'ancienne salle de gymnastique du quai Filhol.

M. Le Maire acquiesce.

Mme CAU signale que lors de la commission des finances, il a été évoqué de demander une subvention pour effectuer des travaux, sur le budget il y a un programme de travaux, or un titre a déjà été émis, il ne faut donc pas reprendre cette somme dans la programmation.

Mme CAU interroge également pour deux titres sur 2024 concernant la redevance de l'Hospice de France (14 900 € et 3 000 €) qui apparaissaient dans les états de restes au 31/01. Elle demande ce qui s'oppose au paiement de ces titres.

M. ENOT répond qu'il lui fera passer l'information, car il ne connaît pas la réponse, mais de toute façon ils sont en reste à recouvrer.

Mme CAU s'enquiert également de la situation de l'Hospice de France, visiblement il n'y aurait plus qu'un couple sur deux.

M. Le Maire propose de passer au vote, puis de revenir sur la situation de l'Hospice de France.

Mme CAU demande avant de passer au vote s'il y a bien un reste à recouvrer de 8 000 € pour l'exploitation de la Guinguette.

M. Le Maire confirme.

Mme CAU remarque qu'il reste de nombreux mandats du début d'année 2024 et qui ne sont pas payés, dont le SAMU, probablement depuis la Fête des Fleurs.

Pour terminer, Mme CAU demande des explications pour l'accompagnement EFC dans le cadre du programme "miss" Didier BONNIN Conseil 76 208 €.

M. ENOT explique qu'il s'agit de la mission Copter, deux accompagnateurs suivent le dispositif, la commune doit les rémunérer pour 2024, un accord est actuellement en cours sur les modalités comptables de règlement avec Mme la trésorière.

Le conseil municipal après délibération par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

## **20/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire présente la synthèse du compte administratif 2024 du Budget Annexe de l'EAU qui se présente ainsi qu'il suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	95 177,05	G	149 337,08	G-A	54 160,03
	Section d'investissement	B	15 495,36	H	94 792,20	H-B	79 296,84

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	25 912,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	663 245,96 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	110 672,41	Q= G+H+I+J	933 287,90	=Q-P	822 615,49

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	95 177,05	= G+I+K	175 249,74	80 072,69	
	Section d'investissement	= B+D+F	15 495,36	= H+J+L	758 038,16	742 542,80	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	110 672,41	= G+H+I+J+K+L	933 287,90	822 615,49	

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente aucun Restes A Réaliser (RAR).

Considérant que le compte administratif 2024 concorde avec le compte de gestion 2024 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par M. le Maire hors sa présence ;

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Considérant que la Présidence est alors confiée à M. LE PAGE (1<sup>er</sup> Adjoint) pour procéder à l'adoption de la présente délibération.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint propose à l'assemblée de passer au vote,

Le conseil municipal, après délibération par 12 voix pour, 4 contre et 0 abstention, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe de l'EAU.

## 21/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire présente la synthèse du compte administratif 2024 du Budget Annexe de l'assainissement qui se présente ainsi qu'il suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 183 079,40	G 129 360,97	G-A -53 718,43
	Section d'investissement	B 111 244,71	H 180 092,07	H-B 68 847,36

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 179 679,13 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 441 141,53 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 474 003,24	Q= G+H+I+J 750 594,57	=Q-P 276 591,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 93 597,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 93 597,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 362 758,53	= G+I+K 129 360,97	-233 397,56
	Section d'investissement	= B+D+F 204 841,71	= H+J+L 621 233,60	416 391,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 567 600,24	= G+H+I+J+K+L 750 594,57	182 994,33

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif présente des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

RAR Dépenses : 93 597 €  
RAR Recettes : 0 €

Le solde des Restes A Réaliser s'établissant à un montant déficitaire de – 93 597 €, il est couvert par le solde d'exécution de la section d'investissement.

Considérant que le compte administratif 2024 concorde avec le compte de gestion 2024 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par M. le Maire hors sa présence ;

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Considérant que la Présidence est alors confiée à M. LE PAGE (1<sup>er</sup> Adjoint) pour procéder à l'adoption de la présente délibération.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération par 12 voix pour, 4 contre et 0 abstention, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement.

**22/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DSP THERMES**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire présente la synthèse du compte administratif 2024 du Budget Annexe DSP Thermes qui se présente ainsi qu'il suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 16 008,51	G 60 000,00	G-A 43 991,49
	Section d'investissement	B 6 937 682,91	H 8 803 787,14	H-B 1 866 104,23

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 357 615,27 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 995 029,39 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 8 948 720,81	Q= G+H+I+J 10 221 402,41	=Q-P 1 272 681,60

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 16 008,51	= G+I+K 1 417 615,27	1 401 606,76
	Section d'investissement	= B+D+F 8 932 712,30	= H+J+L 8 803 787,14	-128 925,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 8 948 720,81	= G+H+I+J+K+L 10 221 402,41	1 272 681,60

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif ne présente aucun Restes A Réaliser (RAR).

Considérant que le compte administratif 2024 concorde avec le compte de gestion 2024 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par M. le Maire hors sa présence ;

**M. le Maire précise qu'il fait apparaître un solde d'exécution négatif de 128 000 € en investissement, il s'agit de la différence entre les subventions reçues et à donner. Le déficit sera comblé en début d'année avec le versement du département. En exploitation, le solde d'exécution est positif de 1 400 000 €.**

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Considérant que la Présidence est alors confiée à M. LE PAGE 1<sup>er</sup> Adjoint pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération par 12 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe DSP Thermes.

### **23/ APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES DEPENSES ET DES RECETTES (ERRD) DU BUDGET ANNEXE EHPAD ERA CASO**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire présente la synthèse de l'état réalisé des recettes et des dépenses 2024 du Budget Annexe EHPAD ERA CASO qui se présente ainsi qu'il suit :



**FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024**

	PREVU	REALISE
<b>FRNG au 1er janvier 2024</b>	- 135 809,12 €	- 135 809,12 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 247 869,69 €	267 410,49 €
<b>FRNG au 31 décembre 2024</b>	- 383 678,81 €	131 601,37 €

**Cadre ERRD synthétique (suite)**
**BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024**

	PREVU	REALISE
<b>BFR au 1er janvier 2024</b>	- 135 809,12 €	- 135 809,12 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	354 623,13 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	87 212,64 €
<b>BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024</b>	- 135 809,12 €	131 601,37 €

**TRESORERIE - EXERCICE 2024**

	PREVU	REALISE
<b>Trésorerie au 1er janvier 2024</b>	- €	- €
<b>Variation de trésorerie de la période</b>	- 247 869,69 €	- €
<b>Trésorerie au 31 décembre 2024</b>	- 247 869,69 €	- €

Contrôle de la variation de trésorerie entre ERRD synthétique et bilan financier 

L'état de consommation et de réalisation des crédits arrêté au 31/12/2024 par le comptable du Trésor Public correspond à l'ERRD présenté.

Le compte de gestion a été soumis au visa de la Direction Générale des Finances Publiques.

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) présenté par M. le Maire, hors sa présence ;

**M. Le Maire signale qu'il fait apparaître un résultat comptable excédentaire de 207 512 €.**

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Considérant que la Présidence est alors confiée à M. LE PAGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération par 11 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses 2024 du budget annexe EHPAD ERA CASO.

**24/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire présente la synthèse du compte administratif 2024 du Budget Principal de la commune qui se présente ainsi qu'il suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	II
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>	A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 12 630 262,39	G 12 086 213,83
	Section d'investissement	B 3 162 753,38	H 4 765 279,39

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 649 222,44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 343 619,82 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=

=

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	=A+B+C+D 16 136 635,59	=G+H+I+J 17 500 715,66
--	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 743 897,34	L 629 695,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 743 897,34	=K+L 629 695,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 12 630 262,39	=G+I+K 12 735 436,27
	Section d'investissement	=B+D+F 4 250 270,54	=H+J+L 5 394 974,39
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 16 880 532,93	=G+H+I+J+K+L 18 130 410,66

Il est précisé à l'assemblée délibérante que ce compte administratif présente des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

RAR Dépenses : 743 897,34 €  
 RAR Recettes : 629 695 €

Le solde des Restes A Réaliser s'établissant à un montant déficitaire de 114 202.34 €, le besoin de financement de la section d'investissement est donc couvert.

Considérant que le compte administratif 2024 concorde avec le compte de gestion 2024 tenu par le receveur municipal ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif présenté par M. le Maire hors sa présence ;

**M. Le Maire indique en fonctionnement, 12 630 000 € pour les dépenses et 12 735 000 € pour les recettes. Concernant l'investissement, 4 250 000 € en dépenses et 5 394 000 € en recettes.**

**M. FERRE note l'omission de M. Le Maire de ne pas avoir précisé l'excédent de fonctionnement réalisé de 105 000 €, il rappelle qu'il était l'an dernier de 649 222 € et à environ 2 100 000 € il y a quelques années.**

**M. FERRE explique que la réception du compte administratif lui a permis de calculer les indices, car il rappelle que lors du rapport du débat d'orientation budgétaire il avait signalé des petites erreurs, il tient donc à apporter des précisions.**

**M. FERRE précise, concernant l'épargne de gestion à hauteur de 666 125 €, que cela pourrait paraître pas mal, mais elle ne représente que 7,6% des recettes réelles de fonctionnement. Or, les documents réalisés par KPMG, à la demande de la ville, indiquent les seuils de prudence à 18 ou 20 % des recettes. Ce qui signifie que la ville est très en dessous des seuils de prudence, soit une épargne de gestion qui a un niveau presque trois fois inférieur à ce qu'elle devrait être.**

**M. FERRE continue sur l'épargne brute qui est, quant à elle, bien de 722 734 € soit 6,33% des recettes réelles de fonctionnement, or le seuil de prudence, selon KPMG est de 12 ou 15%, nous sommes donc deux à trois fois en dessous.**

**M. FERRE poursuit avec l'épargne nette qui est importante pour prétendre à l'emprunt. Le montant étant à 27 867 €, elle représente 0,24% des recettes réelles de fonctionnement, alors qu'elle devrait représenter 5 à 7%, M. FERRE indique que l'épargne est 20 à 35 fois en dessous de ce qu'elle devrait être pour être au seuil.**

**M. FERRE signale que ces éléments montrent une situation très préoccupante, il ajoute que l'excédent de fonctionnement faible de 105 000 € cache une réalité, car les recettes et les dépenses réelles réalisées pendant l'exercice représentent un solde est négatif, d'environ - 500 000 €.**

**M. FERRE continue sur la CAPDES (Capacité de remboursement des emprunts), où il signale une petite erreur dans son calcul, il indique que la situation devient critique lorsqu'elle dépasse les 10 ans, c'est le cas aujourd'hui. Le taux d'endettement (hors emprunt Era Caso) est à 60%, au-delà des seuils critiques.**

**M. FERRE indique que ce compte administratif montre que tous les paramètres sont mauvais, ce qui a une incidence importante sur la situation actuelle, mais également sur la situation future, c'est-à-dire que par rapport au budget qui va être présenté, seul un report très faible (105 000 €) va combler le budget 2025.**

**M. FERRE insiste sur la situation préoccupante et indique que les projections faites par le Directeur Général des Services montrent que la situation, quant au fonctionnement l'an prochain, risque d'être encore plus dramatique.**

**M. FERRE déplore que les remarques de la Chambre régionale des Comptes, ainsi que de KPMG, qui il le rappelle a été payée par la commune pour faire une étude, n'ont pas été prises en compte dans l'élaboration du budget, ce qui laisse entrevoir une situation encore plus préoccupante l'an prochain et pour les années à venir.**

**M. Le Maire remercie M FERRE pour son analyse et propose de passer au vote s'il n'y a plus de remarques.**

Considérant que la Présidence est alors confiée à M. LE PAGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour procéder à l'adoption de la présente délibération ;

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint aux finances propose à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, après délibération 12 voix pour, 4 contre et 0 abstention, approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

## **25/ AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE EAU 2024**

**Rapporteur : M. le Maire**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2024 du budget annexe eau qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire s'élève à **742 542.80 euros** qu'il convient de reporter (R/001) ;
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **80 072.69 euros**, qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002) ;

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal, après délibération par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention, décide d'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe de l'EAU tel qu'exposé en séance.

## **26/ AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant que les Restes A Réaliser en dépenses et recettes font apparaître un déficit de financement de **93 597 euros** qui est couvert par la situation excédentaire de la section d'investissement.

Considérant le Compte Administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire s'élève à **509 988.89 euros** qu'il convient de reporter (R/001).
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement déficitaire s'élève à **- 233 397.56 euros**, qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (D/002).

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat du budget principal communal 2024 selon les modalités exposées en séance.

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal, après délibération par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention, décide d'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe de l'assainissement 2024 tel qu'exposé en séance.

## **27/ AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DSP DES THERMES 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant le Compte Administratif 2024 du budget annexe DSP des thermes 2024 qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire s'élève à **128 925,16 euros** qu'il convient de reporter (D/001) ;
- Le besoin de financement s'élève donc à **128 925,16 euros** ;
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **1 401 606,76 euros**, qui est suffisant pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- Un montant de **128 925,16 euros** sera donc affecté en réserve (R/1068) ;
- Le solde de **1 272 681,60 euros** de l'excédent de fonctionnement 2024 sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002).

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat du budget annexe DSP des Thermes 2024 selon les modalités exposées en séance.

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal, après délibération 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, décide d'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget annexe DSP des thermes tel qu'exposé en séance.

## **28/ AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2024**

**Rapporteur : M. Le Maire**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant que les Restes A Réaliser en dépenses et recettes font apparaître un déficit de financement de 114 202.34 euros qui est couvert par la situation excédentaire de la section d'investissement.

Considérant le Compte Administratif 2024 du budget principal communal qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire s'élève à **1 258 906,19 euros** qu'il convient de reporter (R/001) ;
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire s'élève à **105 173,88 euros**, qui sera affecté en report à la section de fonctionnement (R/002).

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat du budget principal communal 2024 selon les modalités exposées en séance.

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal, après délibération par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention, décide d'approuver l'affectation des résultats 2024 du budget principal communal 2024 tel qu'exposé en séance.

## **29/ APPROBATION DE LA SURTAXE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire rappelle aux élus la nécessité de délibérer concernant la surtaxe 2025 du budget annexe de l'Eau.

La lecture du budget Eau 2025 démontre que son équilibre, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, est assuré sans que la commune procède au versement d'une subvention d'équilibre qui s'analyserait en un surfinancement de ce budget par le budget principal.

Pour autant, le maintien d'une surtaxe sur le budget annexe de l'eau en 2025 est motivé par la nécessité de consolider l'autonomie de ce budget, notamment sur sa section d'exploitation, mais aussi d'en assurer un niveau d'équilibre suffisant permettant le transfert de la compétence Eau à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2026, laissant ainsi à celle-ci l'opportunité de juger du maintien ou non de la surtaxe sur l'exercice 2026.

Il est donc proposé d'établir la surtaxe sur l'eau ainsi qu'il suit :

Tranches de consommation	Montant surtaxe au m3
T1 - 0-60 m3	- €
T2 - 60- 12 000 m3	- €
T3 - 12 000 m3 à 25 000 m3	0.70 €
T4 - > 25 000 m3	0.70 €

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir ces montants pour l'année 2025.

**M. le Maire explique que le budget étant excédentaire, il n'est donc pas proposé d'augmentation du tarif sur les quatre tranches existantes.**

**M. FERRE fait une remarque sur l'argumentaire : « le maintien d'une surtaxe sur le budget annexe de l'eau en 2025 est motivé par la nécessité de consolider l'autonomie de ce budget » en indiquant que le moyen d'assurer l'autonomie de ce budget est d'appliquer la préconisation de la Chambre Régionale des Comptes, c'est-à-dire de rembourser l'excédent de l'eau pris en 2023. Il ajoute que cela aurait permis de supprimer la taxe.**

**M. Le Maire indique que le revenu des taxes (55 000 €) ne suffit pas.**

**M. le Maire propose de passer au vote.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention et considérant la nécessité de conforter les recettes d'exploitation du budget Eau dans la perspective de son transfert à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ✓ Adopte les surtaxes applicables au budget Eau telles que présentées en séance.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document permettant d'assurer l'effectivité de la présente délibération.

### **30/ APPROBATION DE LA SURTAXE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire rappelle aux élus la nécessité de délibérer concernant la surtaxe 2025 du budget annexe de l'Assainissement.

Cette surtaxe est motivée par la nécessité de conforter les recettes de la section d'exploitation du budget annexe dont l'exécution nécessite, sur l'année 2025, le versement d'une subvention d'équilibre conséquente de la part du budget principal, d'un montant de 281 934 euros.

En procédant ainsi, et dans la perspective de la préparation du transfert des compétences à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2026, cette stratégie devrait permettre de disposer, à cette occasion, d'un budget équilibré et transférable en l'état sans induire de difficulté pour l'intercommunalité.

Il est donc proposé, pour l'année 2025 d'établir la surtaxe ainsi qu'il suit :

Tranches de consommation	Montant surtaxe /m3
PV T1 - 0-60 m3	0.20 €
PV T2 - 60- 12 000 m3	0.20 €
PV T3 - 12 000 m3 à 25 000 m3	1.00 €
PV T4 - > 25 000 m3	1.50 €

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir ces montants pour l'année 2025.

**M. le Maire précise qu'il est également proposé de ne pas modifier les tarifs.**

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire propose de passer au vote.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention et considérant la nécessité de conforter les recettes d'exploitation du budget Assainissement dans la perspective de son transfert à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ✓ Adopte les surtaxes applicables au budget Assainissement telles que présentées en séance.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document permettant d'assurer l'effectivité de la présente délibération.

### **31/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU 2025**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire expose le projet de budget primitif 2025 comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	153 034,69	72 962,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 80 072,69
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		153 034,69	153 034,69

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	814 262,80	71 720,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 742 542,80
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		814 262,80	814 262,80

### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	967 297,49	967 297,49
---------------------	------------	------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	31 983,60	0,00	57 630,98	0,00	57 630,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	18 757,00	0,00	18 757,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,00	4 596,82	0,00	4 596,82
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>32 033,60</b>	<b>0,00</b>	<b>80 984,80</b>	<b>0,00</b>	<b>80 984,80</b>
66	Charges financières	384,94	0,00	329,89	0,00	329,89
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>33 418,54</b>	<b>0,00</b>	<b>81 314,69</b>	<b>0,00</b>	<b>81 314,69</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	97 833,12		71 720,00	0,00	71 720,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>97 833,12</b>		<b>71 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 720,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>131 251,66</b>	<b>0,00</b>	<b>153 034,69</b>	<b>0,00</b>	<b>153 034,69</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>153 034,69</b>
---	-------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 250,00	0,00	58 635,00	0,00	58 635,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	75 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>91 012,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 635,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>91 012,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 635,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	14 327,00		14 327,00	0,00	14 327,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>14 327,00</b>		<b>14 327,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 327,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>105 339,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 962,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 962,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>80 072,69</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>153 034,69</b>
---	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	395 583,08	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	675 697,80	0,00	675 697,80
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>745 583,08</b>	<b>0,00</b>	<b>798 697,80</b>	<b>0,00</b>	<b>798 697,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 169,00	0,00	1 238,00	0,00	1 238,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 169,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 238,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 238,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>746 752,08</b>	<b>0,00</b>	<b>799 935,80</b>	<b>0,00</b>	<b>799 935,80</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 327,00		14 327,00	0,00	14 327,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>14 327,00</b>		<b>14 327,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 327,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>761 079,08</b>	<b>0,00</b>	<b>814 262,80</b>	<b>0,00</b>	<b>814 262,80</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>814 262,80</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	97 833,12		71 720,00	0,00	71 720,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		97 833,12		71 720,00	0,00	71 720,00
TOTAL		97 833,12	0,00	71 720,00	0,00	71 720,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	742 542,80
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	814 262,80
--	------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

**M. le Maire rappelle que ce budget a déjà été vu en débat d'orientation budgétaire. « Pour ce qui est des recettes d'exploitation elles se montent à 153 000 € pour un réalisé en 2024 de 175 000 €. Le produit de la redevance reste stable il passe de 59 000 € à 55 000 €. Concernant les dépenses, pour la première année, il sera refacturé à ce budget les charges du personnel, c'est-à-dire tout le temps passé par les agents travaillant à ce sujet, soit 18 700 €. »**

**M. Le Maire indique que « pour l'investissement, le total se monte à 814 000 €, les recettes s'expliquent par le report du solde d'exécution de la section d'investissement reporté à 742 000 €. »**

**Mme CAU constate que la charge au 6215 "Personnel affecté" a été appliquée à tous les budgets annexes (eau, assainissement, thermes). Elle indique que « pour les thermes c'est assez important parce que cela correspond à presque 49 000 € alors qu'on touche une redevance de 30 000 €. »**

**M. ENOT précise qu'il est également noté les dépenses liées au fonctionnement du service sur le budget des thermes, mais qu'une délibération spécifique sera passée avant d'émettre les titres auprès des budgets annexes. Il y a surtout la partie SSIAP qui vient renforcer sur le budget des thermes.**

**Mme PEYGE pose une question un peu annexe : « Vous précisez sur le mémoire précédent la perspective du transfert à l'intercommunalité au 01/01/2026, qui n'est plus une obligation, donc où en êtes-vous ? »**

**M. le maire répond que cela sera débattu en conseil municipal, puisqu'il faut se positionner pour la fin de l'année 2025.**

**Mme PEYGE demande si la Communauté de Communes s'est déjà positionnée.**

M. ENOT conçoit que cela se prépare mais que ce n'est pas aussi complexe que celle de transférer une régie directe : « *on est dans le cadre d'une délégation de service public, quoi qu'il en soit, ce n'est pas encore totalement entériné au niveau législatif, il y a encore des passerelles à passer, mais normalement il ne devrait plus y avoir l'obligation de passer la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cependant, un travail est à mener avec la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaise pour savoir quelle perspective à donner en ce qui concerne le transfert. Dans les éléments vus avec la direction générale, il est clairement établi que le passage au 1er janvier 2026 ne se fera pas en l'état.* »

Mme PEYGE indique que ce transfert à été tout de même écrit. Même s'il est moins lourd qu'une transformation de régie, les choses ne se font pas du jour au lendemain. Elle est étonnée que cela soit toujours prévu le 1er janvier 2026.

M. ENOT répond que ces éléments-là ont eu une portée avant qu'il y ait eu ces évolutions, même si elle existait, elle restait encore une hypothèse légale.

M. FERRE précise que l'on parle de relation administrative, de décision législative mais qu'en est-il de la décision politique qui doit s'opérer au niveau de la Communauté de Communes. M. FERRE ne souhaite pas rappeler le résultat du dernier vote qui concernait le transfert du PLU ».

M. le Maire précise qu'il faudra effectivement aborder rapidement ces points avec la Communauté de Communes.

Mme CAU souhaite revenir sur le budget de l'eau, concernant l'excédent qui n'as pas été remis sur le budget 2025, elle demande s'il y a eu un retour de M. le préfet.

M. le Maire répond qu'il n'a pas eu de retour car il ne voit le préfet de région que lundi à 18h.

M. FERRE est très surpris qu'il n'y ait eu aucun retour.

M. le Maire précise que le préfet les attend lundi avec leurs explications et argumentaires.

Mme CAU demande à M. le Maire de les tenir au courant la semaine prochaine.

M. le Maire acquiesce.

Mme CAU continue sur le budget et concernant l'article 2315 "*immobilisations en cours*" où il y a 675 697.80 €, elle demande si les travaux du réservoir y sont bien intégrés et à combien s'élèvent-ils.

M. ENOT confirme et précise que les travaux s'élèvent à 240 000 euros.

M. le Maire signale que ce budget est normalement excédentaire.

M. LE PAGE ajoute que pour les travaux, il s'agit de l'étanchéité du réservoir du Lis.

M. FERRE est étonné du montant à 240 000 €, car une évaluation communale avait été portée à 400 000 € et il lui semble que Suez avait chiffré à 830 000 €. Il demande donc à quoi correspondent ces 240 000 €.

M. LE PAGE répond que l'ensemble des travaux sur le réservoir du Lis, comprenait l'étanchéité des deux réservoirs, ainsi que les canalisations intérieures du premier réservoir.

M FERRE répond qu'il est surpris du montant car il lui semble se souvenir que la commune effectuait déjà les travaux à minima avec 400 000 €, des gros travaux d'entretien qui permettaient d'éviter de trop grandes dégradations.

M ENOT explique que c'est la partie étanchéité des travaux qui est prévue avec les 240 000 €. C'est une première phase de travaux d'urgence qui est réalisée et non pas la totalité de l'opération.

Mme PEYGE indique que lors de la présentation du rapport de Suez, ces travaux dans leur totalité étaient vraiment urgentissimes. Peut-être qu'il y a des phases plus compliquées mais il y a des endroits qui pourraient être pris en charge par la Communauté de Communes dans les années qui viennent, s'il y a transfert de compétence.

M. FERRE précise que cela a été dit en commission.

Mme CAU indique pour conclure que les 680 000 € qui ont été mis au 23 correspondent à l'ensemble des travaux et donc là, il s'agit d'une première tranche à 240 000.

M. ENOT répond, effectivement, que cela peut être considéré comme une phase de travaux d'urgence.

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2025 comme présenté en séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée délibérante décide par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention :

D'approuver le budget primitif du budget annexe Eau 2025 comme présenté ci- dessus.

### **32/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025**

**Rapporteur** : M. Le Maire

M. le Maire expose le projet de budget primitif 2025 comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	201 792,12	435 189,68
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 233 397,56	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	435 189,68	435 189,68

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	596 838,91	180 447,02
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	93 597,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)  0,00	(si solde positif)  509 988,89
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>690 435,91</b>	<b>690 435,91</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>1 125 625,59</b>	<b>1 125 625,59</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	18 758,00	0,00	18 758,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 758,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 758,00</b>
66	Charges financières	2 988,20	0,00	2 587,10	0,00	2 587,10
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>15 988,20</b>	<b>0,00</b>	<b>21 345,10</b>	<b>0,00</b>	<b>21 345,10</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	180 092,07	0,00	180 447,02	0,00	180 447,02
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>180 092,07</b>	<b>0,00</b>	<b>180 447,02</b>	<b>0,00</b>	<b>180 447,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>196 080,27</b>	<b>0,00</b>	<b>201 792,12</b>	<b>0,00</b>	<b>201 792,12</b>

+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	233 397,56
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	435 189,68

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	84 310,00	0,00	98 694,00	0,00	98 694,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	236 888,40	0,00	281 934,68	0,00	281 934,68
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>322 198,40</b>	<b>0,00</b>	<b>381 628,68</b>	<b>0,00</b>	<b>381 628,68</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>322 198,40</b>	<b>0,00</b>	<b>381 628,68</b>	<b>0,00</b>	<b>381 628,68</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	53 561,00		53 561,00	0,00	53 561,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>53 561,00</b>		<b>53 561,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 561,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>375 759,40</b>	<b>0,00</b>	<b>435 189,68</b>	<b>0,00</b>	<b>435 189,68</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>435 189,68</b>
---	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	348 157,60	93 597,00	334 187,91	0,00	427 784,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>10 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>558 582,60</b>	<b>93 597,00</b>	<b>534 187,91</b>	<b>0,00</b>	<b>627 784,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 090,00	0,00	9 090,00	0,00	9 090,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 090,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 090,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 090,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>567 672,60</b>	<b>93 597,00</b>	<b>543 277,91</b>	<b>0,00</b>	<b>636 874,91</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	53 561,00		53 561,00	0,00	53 561,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>53 561,00</b>		<b>53 561,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 561,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>621 233,60</b>	<b>93 597,00</b>	<b>596 838,91</b>	<b>0,00</b>	<b>690 435,91</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>690 435,91</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	180 092,07		180 447,02	0,00	180 447,02
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>180 092,07</b>		<b>180 447,02</b>	<b>0,00</b>	<b>180 447,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>180 092,07</b>	<b>0,00</b>	<b>180 447,02</b>	<b>0,00</b>	<b>180 447,02</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>509 988,89</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>690 435,91</b>
---	-------------------

M. le Maire explique que les recettes d'exploitation s'élèvent à 435 000 €, elles proviennent essentiellement d'une subvention d'exploitation qu'il faut verser, les redevances et taxes se montent à 98 000 €. En dépenses, le résultat reporté est de 233 000 €, ainsi que des dotations aux amortissements pour 180 000 €.

M. le Maire continue avec les dépenses investissement où la principale charge s'élève à 427 000 €, il s'agit d'investir techniquement sur le pont racleur. C'est appareil gère les eaux sales. 50 000 € de frais d'étude ont été prévus pour équilibrer. En recette d'investissement, la recette principale correspond au solde positif reporté de l'année précédente soit 509 000 €.

M. FERRE s'étonne beaucoup que ce genre de travaux n'aient pas été mis à la charge du délégataire lors de la signature du contrat de DSP.

M. LE PAGE répond qu'il avait été estimé qu'il n'y avait pas de besoin sur le pont racleur, puis il a été découvert, par la suite, qu'il n'y avait pas eu de d'expertise sur ce pont racleur.

Mme CAU demande si des réserves avaient été émises ?

M. le Maire répond par la négative.

M. FERRE demande si un avenant sera pris.

M. ENOT précise qu'effectivement un avenant sera pris prochainement aussi bien sur l'eau que sur l'assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2025 comme présenté en séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée délibérante par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention décide :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe Assainissement 2025 selon les modalités exposées en séance.

### **33/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DSP DES THERMES 2025**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire expose le projet de budget primitif 2025 comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 302 681,60	30 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 272 681,60
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 302 681,60</b>	<b>1 302 681,60</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 153 278,25	1 282 203,41
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 128 925,16	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 282 203,41</b>	<b>1 282 203,41</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 584 885,01</b>	<b>2 584 885,01</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	30 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	49 296,00	0,00	49 296,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 296,00</b>
66	Charges financières	14 239,42	0,00	13 046,83	0,00	13 046,83
67	Charges exceptionnelles	1 267 659,85	0,00	1 150 802,77	0,00	1 150 802,77
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 311 899,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 228 145,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 228 145,60</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	105 716,00		74 536,00	0,00	74 536,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>105 716,00</b>		<b>74 536,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 536,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 417 615,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 302 681,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 302 681,60</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 302 681,60</b>
---	---------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 272 681,60</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 302 681,60</b>
---	---------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 716,00	0,00	74 536,00	0,00	74 536,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 637 500,00	0,00	1 078 742,25	0,00	1 078 742,25
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>11 743 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 153 278,25</b>	<b>0,00</b>	<b>1 153 278,25</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 743 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 153 278,25</b>	<b>0,00</b>	<b>1 153 278,25</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 743 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 153 278,25</b>	<b>0,00</b>	<b>1 153 278,25</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>128 925,16</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 282 203,41</b>
---	---------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	11 637 500,00	0,00	1 078 742,25	0,00	1 078 742,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 637 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 078 742,25</b>	<b>0,00</b>	<b>1 078 742,25</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 995 029,39	0,00	128 925,16	0,00	128 925,16
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 995 029,39</b>	<b>0,00</b>	<b>128 925,16</b>	<b>0,00</b>	<b>128 925,16</b>

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 632 529,39	0,00	1 207 667,41	0,00	1 207 667,41
021	Virement de la section d'exploitation (4)	105 716,00		74 536,00	0,00	74 536,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		105 716,00		74 536,00	0,00	74 536,00
TOTAL		13 738 245,39	0,00	1 282 203,41	0,00	1 282 203,41

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 282 203,41
--	--------------

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un budget qui ne bouge pas beaucoup. En recette de fonctionnement, il y a principalement la redevance de 30 000 €, pour des recettes totales à 1 300 000 € constituées principalement par le report du solde d'exécution positif précédent de 1 272 000 €. En dépenses, il apparait la refacturation du personnel affecté par la mairie aux thermes.

M. le Maire signale que pour l'investissement, de gros montants apparaissent parce que les emprunts et les subventions s'étalent sur deux ou trois ans et continuent à se solder.

M. le Maire ajoute qu'il est estimé un total de dépenses investissement en 2025 à 1 200 000 € contre un réalisé 2024 de 8 000 000 € : « on peut constater que les subventions s'épurent et arriveront à zéro l'année prochaine. »

M. le Maire explique que la Région doit encore 862 000 € et le département 216 000 € pour solder les subventions. La commune a soldé la sienne ainsi que l'État, le FEDER mettra un peu plus de temps à se solder.

M. le Maire indique que le budget annexe des thermes est un budget très peu mouvementé puisque les thermes sont désormais gérés en DSP par le groupe Arenadour.

M. ENOT rajoute un complément d'information concernant les subventions FEDER qui, au début, étaient prévues dans le budget des thermes mais elles sont en fait touchées directement par la société.

Mme CAU demande si, sur le compte 67 "charges exceptionnelles" à 1 150 802,77 € et sur les créances pour les particuliers à 1 078 000 €, la différence à peu près 80 000 € correspond au protocole avec les thermes ?

M. ENOT confirme.

Mme CAU revient à nouveau sur le 6215 le personnel affecté, il est pour les thermes de 49 296 € alors qu'il y a très très peu d'opérations. Il y a juste des intérêts à régler mais pas grand-chose.

**M ENOT répond que justement il n'a pas été pris en compte le montant du service comptabilité et qu'effectivement il y a peu d'opérations. Il s'agit de la direction générale, des marchés, Pascal Boisse au niveau de la gestion des fluides et des établissements, le service SSIAP.**

**Mme CAU constate qu'au regard des recettes au 75 "Gestion courante", 30 000 € correspondent à la redevance, alors qu'il y a déjà une dépense de 49 000 €.**

**N'ayant plus de questions de la part des élus.**

**M. le Maire propose de passer au vote pour l'approbation du budget primitif DSP des thermes.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2025 comme présenté en séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée délibérante par 13 voix pour, 4 contre et 0 abstention décide :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe DSP des thermes 2025 selon les modalités exposées en séance.

### **34/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2025**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Vu les dispositions du code général des impôts, notamment les dispositions de l'article 1636 B sexies et suivants,

Il est rappelé à l'assemblée que les taux de fiscalité directe locales sont les mêmes depuis 2021.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir également pour l'année 2025, les mêmes taux, à savoir :

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2023 en %</b>	<b>Taux 2024 en %</b>	<b>Taux 2025 en %*</b>
Taxe Foncière sur Patrimoine Bâti (TFPB)	51.30	51.30	<b>51.30</b>
Taxe Foncière sur Patrimoine Non Bâti (TFPNB)	84.28	84.28	<b>84.28</b>
Taxe d'Habitation (TH)	17.40	17.40	<b>17.40</b>

\*Taux de référence Etat 1259 de 2025.

Les produits de fiscalité attendus sont mentionnés dans l'état 1259 annexé à la présente délibération et seront reportés au budget primitif 2025 soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

**M. le Maire précise qu'il est prévu de ne pas changer les taux d'imposition des taxes locales pour cette année.**

**N'ayant aucune question de la part des élus, M. le Maire propose de passer au vote.**

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée délibérante par 12 voix pour, 0 contre et 5 abstentions décide :

- De maintenir les taux au même niveau que ceux de 2024, c'est-à-dire d'approuver les taux suivants :
  - 51.30 % pour la TFB ;
  - 84.28% pour la TFNB ;
  - 17.40 % pour la taxe d'habitation.
  
- D'autoriser Monsieur le Maire à compléter l'état 1259 (annexé à la présente délibération) en conséquence.

### **35/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2025**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. le Maire expose le projet de budget primitif 2025 comme suit :

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>									<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>									<b>B</b>
<b>DEPENSES</b>									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
	<b>TOTAL</b>	12 340 191,56	0,00	0,00	11 632 415,57	0,00	0,00	11 632 415,57	11 632 415,57
011	Charges à caractère général (3)	3 420 326,51	0,00	0,00	2 985 676,48	0,00	0,00	2 985 676,48	2 985 676,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 247 752,00	0,00		6 210 416,43	0,00		6 210 416,43	6 210 416,43
014	Atténuations de produits	89 197,00	0,00		103 243,00	0,00		103 243,00	103 243,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 136 526,00	0,00	0,00	1 221 701,73	0,00	0,00	1 221 701,73	1 221 701,73
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>10 893 801,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 521 037,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 521 037,64</b>	<b>10 521 037,64</b>
66	Charges financières	119 839,55	0,00		223 089,00	0,00		223 089,00	223 089,00
67	Charges spécifiques (3)	7 000,00	0,00		1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>131 839,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 589,00</b>	<b>0,00</b>		<b>224 589,00</b>	<b>224 589,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>11 025 641,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 745 626,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 745 626,64</b>	<b>10 745 626,64</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 314 550,50			886 788,93	0,00		886 788,93	886 788,93
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 314 550,50</b>			<b>886 788,93</b>	<b>0,00</b>		<b>886 788,93</b>	<b>886 788,93</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>11 632 415,57</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>11 690 969,12</b>	<b>0,00</b>	<b>11 527 241,69</b>	<b>0,00</b>	<b>11 527 241,69</b>
013	Atténuations de charges (2)	20 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	457 567,00	0,00	537 311,00	0,00	537 311,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 278 748,00	0,00	2 280 832,00	0,00	2 280 832,00
731	Fiscalité locale	5 698 168,00	0,00	5 746 240,00	0,00	5 746 240,00
74	Dotations et participations (2)	2 592 490,00	0,00	2 160 463,00	0,00	2 160 463,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	327 325,00	0,00	493 190,00	0,00	493 190,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 374 298,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 248 036,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 248 036,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>11 424 298,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 248 036,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 248 036,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	266 671,12	0,00	279 205,69	0,00	279 205,69
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>266 671,12</b>	<b>0,00</b>	<b>279 205,69</b>	<b>0,00</b>	<b>279 205,69</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>105 173,88</b>
--	-------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>11 632 415,57</b>
--	----------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	4 923 117,73	743 897,34	0,00	5 442 191,69	0,00	0,00	5 442 191,69	6 186 089,03
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	92 442,00	110 341,10	0,00	511 187,00	0,00	0,00	511 187,00	621 528,10
204 Subventions d'équipement versées (9)	1 250 000,00	0,00	0,00	671 190,29	0,00	0,00	671 190,29	671 190,29
21 Immobilisations corporelles	284 215,90	592 374,74	0,00	1 776 277,00	0,00	0,00	1 776 277,00	2 368 651,74
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	41 181,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 181,50
Total des opérations d'équipement (3)	2 334 482,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 961 140,61</b>	<b>743 897,34</b>	<b>0,00</b>	<b>2 958 654,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 958 654,29</b>	<b>3 702 551,63</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		24 828,00	0,00		24 828,00	24 828,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	695 306,00	0,00		2 179 503,71	0,00		2 179 503,71	2 179 503,71
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>695 306,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 204 331,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 204 331,71</b>	<b>2 204 331,71</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 656 446,61</b>	<b>743 897,34</b>	<b>0,00</b>	<b>5 162 986,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 162 986,00</b>	<b>5 906 883,34</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	266 671,12			279 205,69	0,00		279 205,69	279 205,69
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>266 671,12</b>			<b>279 205,69</b>	<b>0,00</b>		<b>279 205,69</b>	<b>279 205,69</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>6 186 089,03</b>
---	---------------------

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 266 737,55</b>	<b>629 695,00</b>	<b>4 297 487,84</b>	<b>0,00</b>	<b>4 927 182,84</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	885 255,85	629 695,00	352 853,00	0,00	982 548,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 241 931,20	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 127 187,05</b>	<b>629 695,00</b>	<b>352 853,00</b>	<b>0,00</b>	<b>982 548,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	105 000,00	0,00	165 345,91	0,00	165 345,91
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 720 000,00	0,00	2 892 500,00	0,00	2 892 500,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 825 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 057 845,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 057 845,91</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 952 187,05</b>	<b>629 695,00</b>	<b>3 410 698,91</b>	<b>0,00</b>	<b>4 040 393,91</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 314 550,50		886 788,93	0,00	886 788,93
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 314 550,50</b>		<b>886 788,93</b>	<b>0,00</b>	<b>886 788,93</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	1 258 906,19
--	--------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>6 186 089,03</b>
---	---------------------

**M. le Maire rappelle que ce budget a été abordé en débat d'orientation budgétaire.**

**M. le Maire donne les précisions pour le public :**

**« Pour la section fonctionnement, au niveau des dépenses, elles sont composées par deux postes principaux : « La masse salariale d'une part, et les charges à caractère général d'autre part :**

**-Les charges à caractère général sont estimées pour 2025 à 2 980 000 € contre une réalisation 2024 de 2 884 000 €, soit une légère augmentation de 100 000 €. Il avait été, cependant, prévu 3 299 000 € pour le budget 2024 donc une réalisation à 300 000 € en-dessous des prévisions.**

**Les postes principaux de ces charges sont : "impôts et taxes" pour 220 000 €, "rémunération intermédiaires et honoraires" pour 300 000 €, "primes assurances" pour 115 000 €, en légère augmentation, "contrats de prestation de services" augmentation de 240 à 300 000 € pour être sécuritaires, "fournitures de petit équipement" stabilisation à 180 000 €. Le chauffage est estimé prudemment à 250 000 € alors qu'il a été réalisé 150 000 € en 2024, mais anticipation d'une éventuelle augmentation du coût du gaz. En énergie et électricité, à la suite du passage en Conseil municipal de deux délibérations, « fourniture du kw/heure », il avait été estimé en 2024 une dépense globale à 639 000 € d'électricité, mais réalisé que 474 000 € ; et pour 2025, à la suite de ces contrats qui font baisser le prix de la fourniture, on estime la dépense à 250 000 €.**

**-Les charges de personnel et frais assimilés ont été estimés, au budget 2024, à 6 173 000 € pour une réalisation à 6 100 000 €. Pour le budget 2025, ces charges sont estimées à 6 210 000 €. L'augmentation est donc très limitée, elle comprend principalement l'augmentation de 108 000 € des cotisations CNRACL et URSAFF décidées par le gouvernement. Elles intègrent aussi des départs à la retraite qui n'ont pas tous été compensés.**

*-Pour les autres charges de fonctionnement, "Autres charges de gestion courante" les différentes subventions de fonctionnement pour les budgets annexes y sont incluses (centre équestre, golf, assainissement, CCAS) pour un montant de 429 000 €. »*

Mme CAU rectifie en indiquant que la subvention pour CCAS de 226 000 € n'est pas incluse dans ce montant précédent, mais qu'il s'agit de la ligne suivante.

M. le Maire acquiesce et passe aux *"subventions de fonctionnement aux autres personnes"*, il explique qu'il s'agit des subventions accordées aux associations, elles passent de 197 000 € à 219 000 € avec l'inclusion du Festival du Film. Par ailleurs, une autre charge importante concerne les charges financières sur les emprunts : 223 000 € contre 143 000 € auxquelles il faudrait retraiter ERA CASO.

M. ENOT précise que sans ERA CASO, le montant s'élèverait à 180 000 €.

M. le Maire poursuit avec le détail des recettes :

*« La première tranche de recettes concerne le détail des "produits de services des domaines, ventes diverses" comme les coupes de bois, les mises à disposition de personnel refacturées, les remboursements de frais, ces recettes s'élèvent à 537 000 €, contre 593 000 € en 2024.*

*Au chapitre suivant "impôts et taxes" les mêmes montants perçus en 2024 sont reportés, soit 2 280 000 €. Il s'agit des dotations diverses reçues de l'Etat, elles ne devraient pas changer pour Luchon, normalement. Concernant les impôts locaux, le montant est de 5 347 000 € en recettes, contre une recette en 2024 qui s'élevait à 5 269 000 €, petite hausse due à l'augmentation de la base cette année.*

*Une autre partie des recettes rassemble toutes les dotations et participations reçues de divers organismes, l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes soit 2 160 000 €. Par comparaison ce montant s'élevait en 2024 à 2 134 000 €, il est estimé une augmentation minime de recettes de 30 000 €. »*

Mme CAU rétorque qu'elle n'est pas si minime que ça, parce que les forfaits communaux ont baissé par rapport à l'année dernière aussi. Ils étaient de 215 et ils passent à 115, il a eu d'autres augmentations par ailleurs, l'ADEME a augmenté : 105 000 au lieu de 34 000 €. Cela équivaut à la compensation par rapport au reste.

M. le Maire approuve.

M. le Maire continue avec les *recettes "autres produits de gestion courante, revenus des immeubles et redevances"* versées par les différents fermiers, qui prévoit une petite baisse, il est prévu 493 000 €, alors que 528 000 € en 2024 ont été reçus.

Mme CAU s'enquiert des 300 000 € encaissés sur *"Autres produits divers de gestion"*, alors que cette année il est prévu 50 000 €.

M. ENOT répond que sur ce chapitre-là en 2024, il y avait les montants que versait ERA CASO au titre des récupérations sur les fluides. Cela disparaît donc, mais de facto il n'y a plus de dépense.

M. le Maire conclut sur la partie fonctionnement en indiquant que le total s'établit à 11 632 000 €, puis il présente la partie investissement :

*« Les postes les plus importants vont être les immobilisations corporelles, pour 2 360 000 € contre 988 000 € en 2024, l'augmentation est principalement due à la mise en sécurité des bâtiments et les frais d'étude et d'aménagement du Casino, ensuite des travaux à l'Hospice de France, des travaux d'évacuation de déchets à Badech qui s'élèvent à 65 000 €.*

*687 000 € sont prévus en dépenses d'investissement et qui concernent différents sujets, notamment la mise en sécurité des bâtiments, les travaux de VRD (Voiries et réseaux divers), la maison de santé, la mise en conformité de l'église au niveau de l'électricité, l'aménagement du paratonnerre, des prescriptions techniques sont encore à notre charge à réaliser aux Thermes (non inclus dans le budget des Thermes, mais dans le budget principal), divers travaux pour un total de 335 000 € sont prévus.*

*Un investissement important sera fait aux ateliers pour remplacer la balayeuse qui est en fin de vie, le montant est estimé à 230 000 € ».*

M. ENOT précise que 200 000 € sont pour la balayeuse et 30 000 € pour un autre véhicule.

M. le Maire ajoute que la balayeuse coûte plus cher en réparations et est régulièrement hors service.

Mme CAU demande s'il y a des subventions pour cela ?

M. le Maire répond qu'effectivement une subvention va être demandée au Département pour la partie balayeuse.

M. Le Maire souhaite faire un aparté concernant le département, il indique la tenue d'une rencontre, il y a quelques jours, avec les services du Département et tous les maires de l'ancien canton afin de faire le point sur les différentes subventions qui ont été promises et celles qui pourraient venir. Pour Luchon, à part un reliquat sur les Thermes qui va être réglé prochainement, il n'y a pas de retard pour les subventions. Pour 2025, ils n'anticipent pas trop de subventions nouvelles ; mais ils sont prêts à examiner, pour Luchon, deux subventions dont celle de la balayeuse et le dossier global de l'aménagement de Badech. Cependant, ils ne peuvent pas aider sur les frais d'étude au Casino.

M. Le Maire précise que le Département reste toujours présent et qu'il va honorer ses obligations.

M. le Maire donne la parole à M le Page concernant le pool routier.

M. LE PAGE explique qu'environ 198 000 € de travaux sont prévus

Mme CAU intervient en disant que cela concerne l'intercommunalité.

M. LE PAGE poursuit en indiquant que de la bicouche sera réalisée pour l'Avenue De Gorsse. Le reste sera de l'enrobé : le deuxième parking du téléporté, la Rue Néré Boubée (celle qui va de l'église au cimetière et qui est pleine de trous), la Rue Garrigou, la rue Alexandre Prat, l'Impasse du Vénasque et l'Impasse du Champ de Mars. »

M. le Maire ajoute qu'il faut également s'occuper du passage qui descend du parking Sacampo qui est en mauvais état.

Mme CAU ajoute qu'il faudra sûrement insister auprès de l'interco, car elle a entendu dire qu'il fallait que tout soit terminé pour la fin de l'année.

M. LE PAGE répond qu'ils lançaient les dossiers aujourd'hui, c'est pour cette raison que cette liste définitive a été communiquée.

Mme CAU ajoute et M. Le PAGE confirme que le Département a dit qu'il honorerait pour cette année, mais que pour l'année prochaine il ne savait pas.

M. le Maire poursuit le détail avec une autre dépense d'investissement remarquable pour une ligne "emprunts en euros" de 1 300 000 €, il s'agit de l'inscription de l'emprunt d'ERA CASO qui sera remboursé.

M. le Maire conclut en indiquant que le montant total d'investissement en 2025 est estimé à 6 186 000 €.

Concernant les recettes, le solde d'exécution d'investissement reporté positif est de 1 250 000 €, les produits de cession sont de 2 892 000 €, principalement ERA CASO, en attente des recettes de FCTVA qui sont les remboursements de TVA pour 160 000 €, 886 000 € d'opérations de transfert d'ordre ou de transfert par section, les subventions sont estimées pour un total de 982 000 €.

M. le Maire précise qu'il est proposé de ne pas souscrire d'emprunt pour 2025 en investissement.

M. le Maire signale que le total des dépenses d'investissement de 2025 est estimé à 6 186 000 € et qu'il s'équilibre avec le même montant de recettes. Les différentes propositions d'investissement qui sont faites, en développement et attractivité territoriale, sont de 1 300 000 €, principalement avec l'opération Casino.

M. LE PAGE : « *Casino et Badech* ».

M. le Maire poursuit sur le thème du développement durable et des économies d'énergie, il explique que la commune est engagée dans le programme de construction de cabanes pastorales, qui est très largement subventionné à plus de 80 %.

Mme CAU précise qu'il s'agit d'un programme qui était déjà commencé.

M. le Maire confirme et explique que l'exécution de ce programme se poursuit. Il précise que pour la cabane du Pesson, qui était la première partie, elle devrait être mise à disposition des bergers en juin, les 2 autres cabanes vont pouvoir démarrer (Roumingau et Sacroux).

M. le Maire poursuit, avec des travaux sur les bâtiments dans la mairie où des problèmes structurels de murs et de plafonds au deuxième et troisième étage existent, ces travaux sont estimés à 50 000 € ; des travaux de sécurisation aux Thermes du côté qui appartient encore à la Commune ; la mise en sécurité du paratonnerre de l'horloge de l'église ; une partie de la toiture des Thermes Chambert qui reste à charge et qui est estimée à 40 000 € ; des travaux de réfection de l'éclairage de l'avenue Galliéni pour 38 000 € ; la "fameuse" liaison du parking Sacampo avec les Allées d'Etigny pour 12 000 € ; des reprises de chemin pour 40 000 € ; des acquisitions de véhicules pour les ateliers, ainsi que tout l'équipement qui servira à équiper la Brigade d'intervention rapide, 2 agents municipaux seront dédiés à répondre rapidement à tous types de besoins soudains ; et enfin du matériel divers et varié pour 40 000 €.

M. le Maire précise en avoir terminé avec la présentation synthétique de la structure proposée du budget 2025 et demande s'il y a des questions.

Mme PEYGE : « *Mon vote contre l'ensemble des budgets prévisionnels de la commune, du budget principal comme des budgets annexes, ne vous surprendra pas, puisque j'ai constamment*

*développé depuis mon élection en 2023 mon opposition à une gestion de la ville qui démolit l'un après l'autre les services publics, qui méprise l'intérêt général, notamment les intérêts du monde du travail, et j'ai une pensée ce soir pour le personnel d'ERA CASO, qui a perdu son statut de salarié public au dépend du privé. Le vote du budget, dans toute collectivité territoriale, c'est la politique principale de l'Assemblée délibérante. C'est lui qui fixe les orientations de l'activité municipale pour l'année à venir. Je ne m'attarderai pas sur le détail des indicateurs budgétaires et financiers qui nous sont donnés, ainsi qu'au passage sur le travail des agents qui ont élaboré ces tableaux chiffrés ; il y aurait beaucoup à dire dans le détail mais je souhaite intervenir plus brièvement et me concentrer sur l'essentiel, quelle est l'orientation de la gestion de notre commune ?*

*Je me bornerai au passage à relever dans vos nombreux tableaux malheureusement non renseignés des annexes de la maquette du budget, notamment l'état des 16 000 € de baisse de subventions aux associations, si l'on déduit le montant total des 50 000 € prévus pour le Festival du Film.*

*La confirmation de votre tour de passe-passe avec la non-restitution au budget annexe de l'eau des 496 680 € d'excédent en 2023, contrairement aux engagements pris à la suite du contrôle budgétaire de la Chambre Régionale des Comptes ; vous dites que vous rencontrez le préfet de Région, peut-être sur plusieurs dossiers ? »*

**M. le Maire** répond que non, il s'agit principalement de celui-là.

*Mme PEYGE continue : « Vous avez un préfet de Région disponible... Les capacités singulièrement dégradées d'investissement de notre commune, tant du point de vue de l'augmentation de son endettement que la capacité de désendettement et les limites que cela apporte au fonctionnement quotidien du service public local, d'autant que vous semblez très mobilisé par les grands évènements comme le Tour de France ou par la très coûteuse reprise du Casino.*

*Mais je ne veux pas entrer dans les détails des arcanes budgétaires, qui laisseraient à penser que le budget serait une affaire réservée aux spécialistes de la finance et je ne veux pas m'inscrire non plus dans la polémique qui se développe sur les réseaux sociaux. Ce qui m'importe et qui importe me semble-t-il aux Luchonnaises et aux Luchonnais, c'est quel est le projet, quelle est la volonté politique, quelles sont les capacités d'action, les leviers de la commune pour réaliser les engagements pris au moment de votre élection en 2020 et en 2023 ?*

*Aujourd'hui, après cinq ans d'exercice, vous pouvez difficilement reporter sur les autres les causes de votre échec. C'est vrai que les anciens maires, quand il y a un changement de majorité, sont en général incriminés la première année, mais au bout de cinq ans...ça peut paraître un peu réchauffé.*

*Le COVID, toutes les collectivités y ont été confrontées. Ça n'a pas été, heureusement, un signal pour une inaction généralisée, bien au contraire.*

*Je vous rappelle aussi que, dans le cadre du plan Ségur, vous auriez pu avoir pour ERA CASO, je crois que c'était 800 000 € de crédits à l'époque, qui avaient été donnés à l'EHPAD de Barbazan et que vos services n'avaient pas demandés.*

*Les délégations de services publics, les transferts de compétences, vous êtes censé déléguer sous votre contrôle, puisque vous siégez à l'exécutif de la Communauté de Communes ou du Pays Comminges-Pyrénées.*

*À moins d'un an de la fin du mandat, ce que l'on voit, c'est que les promesses ne seront pas tenues, puisque nous avons, en complément des indicateurs budgétaires et financiers, aussi d'autres indicateurs qui viennent de notre expertise du quotidien :*

- la multiplication des nids-de-poule dans notre voirie,*
- la dégradation concomitante des trottoirs et autres aires piétonnes même s'il y a des choses prévues,*
- l'anarchie de la circulation automobile subie par tous,*
- le report sine die de la réunion d'information annoncée en décembre, qui n'est toujours pas reprogrammée*
- Et j'ai noté aussi, dans la rubrique investissement, la disparition de la ligne budgétaire des comités de quartier : 15 000 € avaient été affectés en 2024 et rien en 2025. Je me permets donc de vous interroger sur votre conception de la démocratie et de l'écoute de la parole citoyenne.*
- Le retard considérable apporté aux travaux d'accompagnement de la gare, de la crémaillère express.*

*Ces indicateurs confirment notre inquiétude sur la capacité d'action de votre majorité municipale.*

*Vous le savez, l'essentiel de mon engagement porte sur la défense et la promotion des services publics. Ce qui fonde en droit le service public, c'est l'intérêt général, les biens qu'il faut soustraire au marché, la recherche du profit, à la loi du plus fort, aux intérêts des particuliers. Au titre des grands principes du service public dégagés par la jurisprudence, figure notamment l'égalité d'accès au service, ou encore la continuité du service. Ce sont ces services qui permettent au monde du travail, aux moins fortunés, de bénéficier d'un peu de redistribution, ce qui devrait être l'objectif cardinal des dépenses publiques.*

*Que l'on prétexte la dette du budget de l'État, les menaces de guerre, la bataille commerciale engagée sur le plan mondial, les recettes sont toujours les mêmes : Moins de dépenses publiques, moins de services publics, chacun pour soi, et que vivent les plus forts.*

*Pourtant, les collectivités territoriales pourraient être des remparts contre cette libéralisation à outrance et elles le sont, fort heureusement, pour certaines d'entre elles. Cela permet notamment d'audacieuses politiques publiques en matière d'éducation, de logement, de santé, ou encore de culture, dans l'intérêt du plus grand nombre.*

*En matière de thermalisme, la ville d'Ax les-Thermes vient de reprendre en régie publique la gestion de son établissement thermal. Balaruc-les-Bains, première station thermale de France, gère ses thermes en société publique locale, sans aucun capital privé. 85% de participation de la commune, 14% de l'agglomération, 1% du département, et accueille 50 000 curistes par an. 400 emplois directs et 2 000 emplois induits ; elle investit sur 10 ans 60 millions d'euros et continue à moderniser ses équipements.*

*Votre bilan 2024 est marqué aussi par le fiasco dramatique d'ERA CASO, qui s'est traduit par la cession de ses équipements au secteur privé. Cela vient après la casse de la piscine, malgré vos promesses de campagne, le renouvellement de la concession privée de l'eau et de l'assainissement, la liquidation de la blanchisserie des thermes, la disparition du seul embryon du transport collectif public, le bus thermal, ou encore la fin du projet de logement social.*

*Ce que j'aurais aimé voir figurer dans votre budget, dans votre gestion, ce sont les moyens de relancer l'activité économique de notre fond de vallée, à l'heure où les derniers appareils productifs privés de tourisme sont vendus par appartement. Pensez-vous pouvoir loger les équipes du Tour de France dans des Air BnB ?*

*Ce que j'aurais aimé voir dans votre projet, c'est une vraie politique de logement, la construction de vrais logements sociaux car ne croyez pas que Luchon soit épargnée par le mal-logement.*

*Ce que j'aurais voulu, c'est une vraie politique de santé publique en lieu et place, ou en complément, du grand équipement au service de la médecine libérale que sera la coûteuse maison de santé. Ce que j'aurais aimé voir venir, c'est une vraie politique d'adaptation au changement climatique, de limitation des rejets de CO2, d'incitation à la gestion différenciée des déchets. Au lieu de cela, à moins de deux mois de l'inauguration de la ligne de chemin de fer Montréal-Luchon, personne ne sait quelles solutions d'intermodalité sont prévues, permettant de limiter la voiture en ville. Personne ne prévoit la moindre piste cyclable. Bien sûr, beaucoup de choses sont des compétences de la Communauté de Communes, mais rien ne peut se faire sans aussi la participation des communes, ou les initiatives communales.*

*J'arrête là une énumération qui pourrait devenir fastidieuse, mais je pense que cela vous suffira à comprendre ma détermination à m'opposer à vos choix. »*

M. le maire remercie Madame PEYGE et lui indique que le compte rendu qui sera fait de son intervention méritera d'être lu attentivement. Il indique, cependant, que pour le report sine die de la réunion publique et suite à différents événements qui arrivent à Luchon, dont l'ouverture de la gare, il faut donc s'adapter. La réunion aura lieu début juin, mais la date exacte n'a pas été encore arrêtée, car il faut arriver à sécuriser une salle en particulier, ainsi, toutes les questions seront sur la table.

M. le Maire précise qu'aujourd'hui, c'est davantage le vote d'un budget que l'étalement d'une politique générale. Il souligne que pour les premiers points soulevés, logement, dynamisation de l'économie, il y aura des choses à dire. Concernant le logement social par exemple, il n'a pas été oublié, il rappelle qu'au cynodrome, il y a la construction d'un nombre important de logements qui seront à loyers contrôlés. De plus, des contacts sont pris avec l'EPF et d'autres acteurs pour construire des logements sociaux à Luchon, à la place de grands bâtiments fermés.

Mme CERZO ajoute que c'est dans le cadre de la rénovation des bâtiments existants, cela fait suite à une convention passée avec l'EPF et présentée en conseil municipal dernièrement, elle ajoute que c'est un projet qui prend forme réellement.

M. le Maire poursuit en indiquant que pour Balaruc, il est vrai que l'établissement est dans le public, mais il s'agit normalement d'une SEM, dont le département a 80%.

Madame PEYGE rétorque que non, 85% à la commune, 14% pour l'agglomération et 1% pour le département.

M. Le Maire rappelle tout de même que l'établissement thermal de Luchon a dû mobiliser 45 millions pour sa rénovation et son extension, une somme que de toute façon la ville de Luchon n'aurait pas pu assumer. C'est bien pour cela que les subventions ont été importantes.

Mme PEYGE s'enquiert des 15 000 €, qui sont certes une petite somme, concernant la suppression des possibilités d'investissement des comités de quartiers.

M ENOT précise que pour 2024, 15 000 € avait été prévu mais que la réalisation a été de zéro, car toutes les dépenses sur cette enveloppe relevaient beaucoup plus de petites actions qui étaient imputées en fonctionnement. Pour 2025, une enveloppe de 15 000 € a été remise, au sein de l'agrégat de la direction des affaires financières, en fonctionnement : « On se rend compte qu'on fait beaucoup plus de fonctionnement que d'investissement. »

M. le Maire ajoute que prochainement, il y a quelques demandes qui ont été formulées et qui vont être honorées, il s'agit de plantations.

M. le Maire demande à Mme Boy de préciser.

Mme BOY explique que les demandes des comités de quartier concernent essentiellement des plantations, arbustes, afin d'agrémenter certains quartiers, mais également des arbres. Elle rappelle que beaucoup d'arbres à Luchon ont été coupés, beaucoup sont tombés pendant les tempêtes, cela représente peut-être une quarantaine d'arbres dans Luchon, mais, jusque-là, aucun n'a été remplacé.

Mme BOY se félicite que les petits quartiers souhaitent le remplacement des arbres, elle cite la rue Gambetta, mais également à l'One où deux arbres sont demandés, afin de remplacer les deux saules, dont l'un était mort et l'autre tombé.

Mme BOY indique qu'elle sera contente lorsqu'elle se promènera, dans quelques années, de se dire qu'elle a pu faire quelque chose de modeste avec l'aide des quartiers.

Mme BOY remercie Mme PEYGE d'avoir fait la remarque et ajoute qu'elle est ravie que l'on puisse satisfaire la demande des gens et espère que les quartiers entendent la décision prise ce soir.

Mme BOY précise, pour les plantations, qu'il faut les commencer maintenant, pour les deux arbres il serait bien de les planter en septembre.

Mme CAU souhaite rebondir sur la rue Gambetta et exprime son étonnement lorsqu'elle a vu que les deux grandes jardinières, devant l'école, comblées et cimentées, elle demande si cela signifie qu'il n'y aura donc plus de fleurs ?

M. le Maire répond qu'effectivement, elles vont être transformées en banc public, il explique que cela générerait trop de soucis d'entretien et de propreté, elles étaient devenues des poubelles plutôt que des bacs à fleurs, pour les animaux comme pour les humains. Cela fait suite à la demande des comités de quartier.

Mme CAU indique qu'un banc public : « *pourquoi pas* », mais elle fait constater que d'un côté il y a le stationnement des voitures et de l'autre le passage des voitures, des pots d'échappement et tout ce qui s'ensuit : « *moi je n'irais pas m'asseoir en tout cas sur ce banc-là.* »

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une réponse à la demande des *comités de quartier*.

Mme CAU poursuit sur le budget et sur le compte 611, « contrat de prestation de services », qui s'élevait à 241 000 € l'année dernière et à 308 000 cette année. Mme CAU pense se souvenir qu'en Commission Finances il avait été discuté du contrat de déneigement, pour voir une éventuelle refacturation avec la Com Com.

M. le Maire confirme

M. ENOT explique qu'en quinze jours, ce n'est pas un sujet qui a pu être abordé avec la Communauté de Communes, mais il réinsiste sur les éléments présentés en Commission Finance, qui doivent amener dans les mois qui viennent à travailler avec la Communauté de Communes sur toutes ces charges de centralité qui ont été identifiées. Car il y a certes le déneigement, mais il y a aussi des agents de la police municipale qui interviennent sur des travaux pour instruire des demandes de DICP sur les bandes de roulement qui relèvent

strictement du domaine de la voirie de la Communauté de Communes. Il faut donc travailler sur toutes ces charges ensemble avec la Com Com. Il s'agit de l'un des gros sujets pour l'année 2026.

Mme CAU revient sur le 622 "rémunération intermédiaires et honoraires" et demande si l'augmentation est bien due à ce qui est pris pour les thermes, l'eau et l'assainissement, soit quand-même 85 000 €.

M. ENOT confirme.

Mme CAU continue avec le 623, et constate qu'il y a 514 000 € au lieu de 335 000 €, elle demande si cela concerne bien le Tour de France.

M ENOT répond que oui, il s'agit des 168 000 €.

Mme CAU s'enquiert du compte où il est possible de trouver la participation des communes, du Département et de la Com Com en recettes, pour le Tour de France.

M ENOT signale qu'elles se trouvent au chapitre 74, mais les comptes dépendent des entités. Saint Aventin et Castillon sont au 74748, la Communauté de Communes au 74751 et une estimation de la participation du SMO au 74758.

Mme CAU demande si la participation du SMO n'est pas sûre ?

M. ENOT et M. le Maire indiquent que oui.

M. le Maire précise que le mode de calcul sera le reversement à la ville de Luchon de la moitié de la recette du jour de la télécabine. Il ajoute qu'il y a une jauge pour des questions de sécurité. Il n'est pas possible de faire monter trop de personnes à Superbagnères. La jauge maximum, pour ceux qui prendront la télécabine en cas de beau temps, est de 6 000 personnes et s'il fait mauvais par prudence la jauge sera limitée à 4 000. Il est, cependant, difficile d'estimer le nombre de personnes, mais pour le calcul, une moyenne a été faite soit 5 000.

Mme CAU questionne concernant le compte 6414 "personnel rémunéré à la vacation", lors de la Commission Finances il avait été précisé que c'était pour le Tour de France afin d'embaucher quelqu'un à la vacation, mais Mme CAU s'étonne et demande si personne, au service des sports, ne pouvait s'occuper du Tour de France ?

M. ENOT explique que le Tour de France est une très grosse machine et que pour l'arrivée, il était préférable de reprendre une personne qui a déjà eu très largement l'habitude de coordonner l'ensemble de ces actions. Il précise qu'en tant que Directeur Général des Services, sur une reprise, il avait absolument besoin que le dispositif soit carré et bien ficelé et il a demandé à M le Maire que l'on puisse prendre quelqu'un qui connaisse particulièrement bien ce dispositif.

M. le Maire signale d'ailleurs, que la semaine dernière, une réunion de synthèse a été organisée par le sous-préfet et les différentes forces qui vont participer (les gendarmes, les pompiers, les SDIS, etc...), on ne peut que se féliciter d'avoir le concours de cette personne qui fait un bon travail. A ce jour, nous sommes très en avance par rapport à l'organisation de cette manifestation.

Mme CAU demande confirmation si le coût de cette personne est bien de 10 470 € ?

M. ENOT répond par l'affirmative et qu'il s'agit du coût "chargé".

M. FERRE signale qu'il aurait pu être fait appel à candidature.

Mme CAU s'enquiert du sigle ESSMS sur le compte 657365.

M ENOT indique que cela signifie Etablissement Sociaux et Médicaux Sociaux et que les 310 000 € représentaient la subvention qui avait été versée à ERA CASO pour solder la trésorerie.

Mme CAU poursuit avec les forfaits communaux et le compte 74744 "participation autres communes", en 2024 le montant était de 575 000 €, mais avec des soucis de reversement. Dans le CA en 2024 il y a 215 000 € mais seulement 115 000€ sont indiqués pour 2025. Elle demande si cela correspond à ce qui a été vu l'autre jour, à savoir il n'y avait que deux exercices de mandatés et qu'il en reste encore deux à faire ?

M. ENOT répond que sur les prévisions 2025, cela correspond uniquement aux années 2023 et 2024. Normalement, dans les restes à recouvrer, il y a déjà un solde par rapport aux 215 000 €. Il subsiste encore des restes à recouvrer par rapport aux 215 000 €, c'est-à-dire sur l'antériorité des trois ans qui n'avaient pas été récupérés.

Mme CAU demande le détail du revenu des immeubles sur le compte 752, soit 242 500 € en recettes.

M. ENOT explique qu'il ne l'a pas, mais qu'il peut lui communiquer.

Mme CAU enchaîne avec le compte 75813, concernant la redevance versée des 200 000 €, elle demande si cela concerne bien le Casino ?

M. le Maire acquiesce.

Mme CAU déplore que même après discussion, cette somme apparaît toujours.

M. le Maire répond que certes la DSP n'est pas encore signée, mais que la semaine prochaine il devrait y avoir le retour définitif du contrôle des avocats des deux parties. M. le Maire précise que tout le monde s'engage sur la même ligne de pensée et indique que : « *le futur repreneur est pressé de venir et nous de le recevoir, donc nous n'avons plus aucun souci à ce niveau-là.* »

Mme CAU demande ce que représente les 200 000 €.

M. le Maire réplique que cela représente le montant capitalisé du loyer.

Mme CAU demande s'il s'agit des droits d'entrée ?

M. ENOT réfute et explique qu'il s'agit d'une redevance capitalisée sur l'occupation des biens.

Mme CAU s'interroge si cela fait partie de la DSP ?

M. ENOT et M. le Maire acquiescent.

Mme CAU demande si l'évacuation des déchets concerne le quai Filhol ?

M. LE PAGE répond que cela fait longtemps que les déchets ont été évacués. Mais peut-être que cela n'a pas été payé.

Mme CAU constate que cela figurait au budget 2024, que rien n'a été réalisé et que donc le montant a été reporté.

Mme CAU continue avec l'opération 45, concernant les 47 500 € de travaux sur la toiture des thermes. Lors de la dernière Commission Finances, M. Le PAGE avait indiqué que ces travaux devaient se faire en régie, mais ils n'ont pas été sortis et les travaux en régie ont été laissés, à 230 000 €.

M. ENOT répond qu'il faut réactualiser les travaux en régie.

Mme CAU a terminé sa revue du budget et remercie.

M. FERRE prend la parole et indique être surpris : *« mais où avez-vous donc trouvé la pierre philosophale ? Parce que j'ai l'impression que le CA, c'est du plomb et il plombe beaucoup et le budget, est normal. J'avoue que je suis très surpris. Or, la pierre philosophale n'existe pas et donc, tout ce qui est brillant n'est pas d'or. »*

M. FERRE explique : *« Comme je l'ai évoqué au niveau du compte administratif, pour arriver à équilibrer le budget en fonctionnement, il a fallu un sacré travail d'équilibriste, dont la perche est constituée d'une non-prise en compte d'une dépense, et d'une recette que l'on peut qualifier (malgré ce que j'ai pu entendre ici) d'incertaine. »*

M. FERRE est très étonné que la réponse concernant les 200 000 € fasse référence à une redevance alors que dans le document transmis il y a environ 15 jours il est écrit noir sur blanc : droits d'entrée.

M. FERRE se satisfait du grand enthousiasme sur la capacité à ce que le casinotier puisse concrètement ouvrir l'établissement dans le courant de l'année, compte tenu des différentes échéances administratives. Luchon a connu une longue histoire. Le chemin n'est pas toujours aussi droit qu'on le croit.

M. FERRE est très surpris que cette recette-là soit présentée comme une recette certaine, alors qu'aujourd'hui, rien n'est signé et qu'il est difficile de présager de l'avenir. Il indique que l'on peut déjà avoir quelques doutes sur la réalisation des 200 000 euros et donc sur l'équilibre du budget.

M. FERRE indique que ce qui le préoccupe le plus, c'est bien entendu le non-reversement de l'excédent du budget de l'eau. Il souhaite tout de même rappeler que le vote du budget, est un acte politique et un acte de responsabilité. Chaque personne qui va voter va prendre la responsabilité de valider ce qui est proposé. Or, concernant ce non-reversement, ce qui est proposé, se heurte complètement au rapport de la Chambre Régionale des Comptes. M. le Préfet lui-même avait écrit : *« Le Reversement se heurte au principe selon lequel le budget annexe d'un Service Public Industriel et Commercial n'a pas vocation à alimenter le budget général de la commune »*. *« C'est M. le préfet qui a écrit ça »*.

M. FERRE ajoute de plus que la Chambre régionale des Comptes a validé ce transfert sur la base d'un certificat administratif, fait par M. le Maire et qui précisait qu'à ce jour, pas d'investissement programmé à la charge de la Ville sur 2024-2025, sachant qu'au 1er janvier 2026, la compétence sera transférée à l'intercommunalité.

M. FERRE précise que ce qui est proposé de voter contredit complètement le certificat administratif. Puisqu'il a bien été question de 240 000 € qui ne représentent qu'une partie des travaux. Donc il y a bien des travaux à réaliser.

M. FERRE continue et indique que la Chambre Régionale des Comptes a rajouté dans les conclusions sur cette partie : *« Il sera fait une application équilibrée des dispositions réglementaires et de la jurisprudence administrative susmentionnée, dès lors que ce montant sera restitué au budget annexe Eau, au plus tard au cours de l'exercice de 2025. »*

M. FERRE stipule qu'il semble que les choses sont très claires. La Chambre Régionale des Comptes demande le remboursement au plus tard, au cours de l'exercice de 2025 et M. le préfet, lui-même, mais peut-être faudra-t-il lui rappeler lors de la prochaine rencontre, avait indiqué que le reversement se heurtait au principe selon lequel le budget annexe d'un Service Public Industriel et Commercial n'a pas vocation à alimenter le budget général de la commune.

M. FERRE signale que l'on peut changer d'avis, mais si le préfet accède à la demande, il se déjugerait lui-même, ce qui serait très étonnant.

M. FERRE dénote que cette non prise en compte de la dépense paraît très très peu réaliste.

Il indique donc que la question qui se pose, puisque le budget sera voté ce soir et que chacun a une responsabilité, si d'aventure M. le préfet restait fidèle à lui-même et à ses écrits de 2023, que se passera-t-il ?

M. le Maire répond qu'il sera pris une décision modificative.

M. FERRE admet, mais si M le préfet dit qu'il faut rajouter la dépense, il faut lui remettre des recettes en face.

M. le Maire ajoute : *« Ou supprimer des dépenses. »*

M. FERRE demande, alors, pourquoi cela n'a pas été fait ?

M. le Maire réplique que c'est le choix qui a été pris et qu'il peut ne pas lui convenir.

M. FERRE explique qu'il s'agit d'un risque énorme qui a été pris. Si le préfet n'accède pas à la demande, il va falloir couper dans les dépenses, ce qui veut dire que ce qui a été annoncé ce soir est complètement remis en cause.

M. le Maire précise qu'il y aura certes des modifications.

M. FERRE ajoute : *« certes, mais une modification de 500 000 €. »*

M. le Maire informe qu'il pourra en dire plus lundi.

M. FERRE avoue que voter un budget comme celui-là, après avoir voté en 2023 un budget en équilibre, il va falloir assumer sérieusement. Il ajoute, de plus, qu'au niveau de ce budget, il n'y a pas de miracle.

M. FERRE continue en indiquant : *« Sur les Investissements, on comprend que la période soit propice aux annonces, mais ces investissements sont portés par quoi dans le budget ? En fait ils sont essentiellement portés par une nécessité d'équilibrer le budget, lequel budget est porté par les 2 700 000 € réalisés sur ERA CASO. Mais si je ne m'abuse, au niveau du compte administratif, ce ne seront pas 2 700 000 € qui seront crédités en recettes, donc déjà à ce niveau-là il y aura un différentiel au niveau des investissements. »*

M. FERRE précise qu'il n'a pas d'inquiétude sur le fait qu'au final, il y ait un déficit d'investissement, parce que tout simplement une bonne partie des investissements qui sont annoncés ne seront pas réalisés.

M. FERRE ajoute que ce qui permet également d'abonder au niveau des investissements, c'est un niveau de subventions qui a augmenté de 600 000 €, ce qui permet de présenter un niveau d'investissement qui est sans commune mesure avec ce qui a été réalisé les années précédentes.

M. FERRE émet quand-même quelques inquiétudes sur le devenir de ce budget, et ce, d'autant plus que, même s'il se satisfait de ce que la Communauté de Communes fasse ses interventions dans le cadre du pool routier au niveau des rues de Luchon, il constate qu'il n'y a toujours rien d'inscrit au niveau des travaux d'édilité, ce qui signifie que les roulements vont être refaits, mais que les trottoirs vont rester dans l'état. Il s'agit donc, d'une dette cachée. Puisque ces investissements ne seront pas réalisés, ils seront donc reportés sur le futur.

M. FERRE indique qu'il s'agit d'une situation, si le budget est voté, qui repose :

« - *En fonctionnement, sur des recettes incertaines.*

- *En investissement, là aussi sur des recettes incertaines, donc un volume de travaux ne sera pas réalisé, en tout cas pas celui qui est présenté ce soir.*

- *Et en plus, des choix, puisque les travaux qui ont été rajoutés par rapport au DOB, sont sur le Casino.*

*Donc, c'est un choix politique, si vous votez pour ce budget, vous faites le choix de privilégier le Casino au détriment des rues de Luchon, et ce, sur un certain nombre d'années. »*

Pour finir, M. FERRE marque son étonnement, car il a constaté, dans ce budget, il n'y ait pas de provision pour risque : « *Il n'y a donc aucun risque ? il n'y a pas de contentieux en cours actuellement ?* »

M le Maire demande à M ENOT si nous avons des contentieux en cours.

M. ENOT répond que certes il y a des contentieux, cependant les dossiers sont suivis par des avocats et dans la stratégie qui consiste à déterminer les risques, il n'y a pas de provisions prévues.

M. FERRE réitère son étonnement car il lui semblait que c'était une démarche assez systématique que de prévoir de façon prudentielle, des provisions pour risque, parce que les avocats sont ce qu'ils sont, derrière la justice est rendue par des juges qui prennent des décisions qui ne sont pas nécessairement celles que les avocats de la commune ou de quiconque pourrait aimer.

M. FERRE explique que ce dernier point lui fait rendre le budget encore plus insincère à ses yeux.

M.FERRE souhaite en conclusion bien insister sur la responsabilité qui est prise par tout un chacun dans l'acte qui consiste à voter un budget dont la sincérité peut être remise en cause, dès lundi par la décision de M. le préfet. Et un budget qui, au-delà de ce que l'on a pu dire sur l'endettement réel, c'est-à-dire la dette portée par la ville, porte aussi en lui-même un endettement masqué, au travers de tous les travaux d'édilité et de voirie qui ne sont pas réalisés et programmés par la commune.

Mme PEYGE revient sur les contentieux à haut risque et les 100 000 € que la ville devait verser au Fairway en tant que protocole transactionnel, elle indique ne pas les avoir vus dans le budget : « *sont-ils prévus ?* »

**M. le Maire et M. ENOT répondent par l'affirmative et annoncent que le tribunal rendra son jugement la semaine prochaine.**

**M ENOT précise que le montant est prévu au compte 622.**

**M. FERRE s'étonne que ce soit du ressort du tribunal.**

**M. le Maire précise qu'il s'agit du juge des homologations.**

**Mme CAU rebondit sur les dires de M. FERRE et indique qu'elle a envoyé un mail hier où justement elle demandait la liste des contentieux, ainsi que le retour de M le préfet et trois questions, elle demande si les réponses pouvaient lui être apportées.**

**M. le Maire prévoit d'y répondre mais il n'a pas reçu le mail.**

**Mme CAU précise qu'elle l'a envoyé directement à M. le Maire sur le mail de la mairie. Elle propose de le retransmettre en mettant M. ENOT en copie.**

**M. le Maire demande s'il y a des interventions complémentaires sur le budget communal 2025.**

**M. FERRE exprime son étonnement à ce que personne ne défende le budget et conclut que tout le monde accède à ce qu'il a dit. Il remercie.**

**M. le Maire propose de passer au vote.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif 2025 comme présenté en séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée délibérante par 11 voix pour, 4 contre et 2 abstentions décide :

- D'adopter le budget primitif du budget principal communal 2025 comme présenté en séance.

### **36/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025**

**Rapporteur : M. PERUSSEAU**

**M. le Maire rappelle qu'il y a deux types d'associations, les associations sportives et les associations non sportives et laisse la parole à M. PERUSSEAU.**

M. PERUSSEAU précise aux élus qu'il convient, comme chaque année, de répartir les subventions allouées aux associations qui en ont fait une demande pour l'année 2025.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la répartition des subventions par association bénéficiaire.

En 2025, la somme d'attribution de subventions aux associations sportives est de **48 750 €** et de **169 228 €** pour les autres associations.

La liste des bénéficiaires se trouve en annexe de la présente délibération.

**M. PERUSSEAU indique qu'il n'est pas tout à fait vrai que les subventions ont chuté. Sur la partie sport, elles ont baissé d'environ 15 000 €, cela concerne essentiellement la Ronde de l'Isard, qui fait une différence significative. Sur les autres types d'associations, culturelles, sociales, etc..., s'il est enlevé le Festival du Film qui représente 50 000 €, il y a une baisse qui est essentiellement liée à la diminution de la subvention allouée au Festival Cosmo Jazz qui passe de 60 000 € à 45 000 €, ainsi que pour les concerts qui ont eu lieu l'année dernière au mois d'août essentiellement dans la salle Henri Pac, avec une baisse de 10 000 €. Sinon dans l'ensemble les subventions ont été maintenues.**

**M. le Maire demande si les élus souhaitent entrer dans le détail association par association ou si la liste transmise, avec les détails, suffit.**

**M. le Maire indique que 48 750 € sont alloués aux associations sportives et 169 228 € aux associations non sportives.**

Les élus intéressés ne prenant pas part au vote quittent la salle. (M. le Maire, Mme CAU, M. FOURCADET)

La Présidence est alors confiée à Monsieur LE PAGE (1<sup>er</sup> Adjoint) pour procéder à l'adoption de la présente délibération.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions pour l'année 2025 selon les modalités exposées en séance.

**M. le Maire, Mme CAU et M. FOURCADET réintègrent leur place**

### **37/ FONGIBILITE DES CREDITS 2025**

**Rapporteur : M. Le Maire**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la capacité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender, si besoin, la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapters budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence, il est proposé que les crédits ouverts pour concours aux associations soient exclus de ce dispositif.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

**M. Le Maire explique que cela permet une exécution plus souple du budget communal, notamment pour des opérations purement techniques et d'améliorer la réactivité sans avoir toujours à passer par des décisions modificatives ni par des délibérations en conseil municipal.**

**Mme CAU demande si un tableau sera présenté au conseil municipal même s'il n'y a pas besoin de voter ?**

**M. ENOT indique qu'aujourd'hui les élus ont la possibilité d'autoriser cette "fongibilité". Mais lorsqu'elle est utilisée, il faut en informer les membres du Conseil par la production d'un tableau. Cela permet d'éviter une décision modificative (DM), donc de gagner en réactivité, mais il y a toujours un retour d'information au conseil. Il s'agit du même fonctionnement que pour les décisions prises par délégation.**

**Mme CAU signale que cela permet un meilleur suivi budgétaire.**

**M. ENOT rappelle que cette possibilité existait en 2024, mais qui n'a pas été utilisée. Il faut aussi que les services prennent l'habitude de gérer ce dispositif. C'est une possibilité qui existe, mais qui n'est pas exploitée systématiquement.**

**Mme CAU questionne si cela concerne aussi bien l'investissement que le fonctionnement ?**

**M. ENOT acquiesce mais précise que cela ne s'applique qu'aux dépenses réelles.**

**Mme CAU demande confirmation que pour les dépenses de personnel cela ne s'applique pas.**

**M. ENOT confirme.**

**M le Maire propose de passer au vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser les 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter de l'adoption du budget primitif 2025.

### **38/ MISE EN PLACE DU PASS CULTURE**

**Rapporteur : M. PERUSSEAU**

Dans le cadre de la programmation des spectacles et diverses animations organisés par la Ville de Bagnères de Luchon, les tarifs sont fixés par décision du maire. Il est proposé un Pass Culture sur les spectacles de la saison Culturelle 2025 qui se décline sous la formule suivante :

3 spectacles achetés par une même personne le 4<sup>ème</sup> spectacle est offert.

M. PERUSSEAU propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir valider le Pass Culture tel qu'énoncé ci-dessus.

**M. PERUSSEAU** signale que l'année dernière le pass culturel avait déjà été mis en place, un petit peu au dernier moment. Le résultat a été très moyen puisqu'il y a eu une dizaine de personnes qui ont adhéré au dispositif. Cependant, il y a eu beaucoup plus de fréquentation : « *On est passé de 100 personnes en moyenne par évènement à 150, donc c'est plutôt satisfaisant, avec 75 % de gens qui viennent de l'extérieur de Luchon.* »

**M. PERUSSEAU** indique que pour cette année, il a donc été décidé de changer un petit peu de formule, en l'informatisant en passant par le système de l'OTI.

**Mme CAU** demande si cela concerne des spectacles du même prix.

**M. PERUSSEAU** répond que cette année il s'agit du même prix, mais avec le système informatique il pourrait ne pas y avoir le même prix.

**M. PERUSSEAU** spécifie, en aparté, car ce n'est pas le sujet et pour ceux qui le souhaitent, qu'un programme est disponible, même s'il n'est pas encore officiel.

**M. PERUSSEAU** informe que 9 spectacles sont éligibles à ce programme.

**M. le Maire** passe au vote.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité valide le Pass Culture tel qu'énoncé ci-dessus.

### **39/ CONTRAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME POUR LA COMMERCIALISATION D'ANIMATIONS SPORTIVES, DE LOISIRS ET DES SPECTACLES**

**Rapporteur : M. Le Maire**

M. Le Maire expose que la Ville de Bagnères de Luchon et l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (Office du Tourisme Pyrénées 31) proposent aux usagers des prestations de réservations et de règlement en ligne pour les spectacles et activités sportives et de loisirs afin d'accroître la lisibilité et de faciliter les modalités de réservation et de paiement.

La convention ci-jointe détaille les modalités de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention,
- D'être autorisé à signer tout document y afférant.

**M. PERUSSEAU** explique qu'il a été décidé de coopérer plus largement avec l'OTI, en particulier pour la commercialisation de réservations de spectacles culturels ou des activités, notamment sportives. Il s'agit pour le moment des choses techniquement peu compliquées, notamment par le pass culturel.

**Il** précise que les tarifs sont indiqués et les réservations seront automatisées et accessibles 24 heures sur 24 sur le site internet.

**M. PERUSSEAU** indique que sur la partie sport, cela va être mis en place tout d'abord pour le jardin aquatique, la musculation, le tir à l'arc, ainsi que l'ensemble du golf.

**Il annonce que la prestation de l'Office de Tourisme est gratuite pour la partie sport et est de 0,30 € sur la partie culture, ce qui explique la petite augmentation sur le tarif culture.**

**M. PERUSSEAU signale que ce dispositif devrait pouvoir s'étendre à d'autres lieux ou événements sportifs. (Centre équestre, salle Clément Ader, Tennis (mais encore à voir)).**

**M. le Maire précise que cela correspond à une véritable demande, beaucoup de personnes passent par l'Office de Tourisme pensant pouvoir réserver directement des activités sportives proposées par la Ville et jusqu'à présent, elles ne pouvaient pas le faire. Cela va donc nous permettre d'être beaucoup plus lisibles à l'extérieur.**

**Mme CAU demande si l'Office du Tourisme prend une commission ?**

**M. PERUSSEAU répète que sur le sport, non et sur la culture, ce n'est pas une commission puisque c'est juste 30 centimes.**

**Mme CAU demande si c'est la clientèle qui le paye ou la Ville ?**

**M. PERUSSEAU répond que c'est la clientèle qui le paye, ce qui explique la différence de tarif, car c'est rajouté au montant : « Au départ, le montant n'était pas un chiffre rond et cela a permis de l'arrondir à 0,50 €, et dans le cadre du pass culturel, de 0,90 € à 1 €. »**

**M. le Maire ajoute que la copie du contrat est annexée et propose de passer au vote.**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Approuve la convention ;
- Autorise M. Le Maire à signer tout document y afférant.

#### **40/ DEMANDE DE CLASSEMENT EN « STATION DE TOURISME » DE BAGNÈRES-DE-LUCHON**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Vu les articles L.133-13 à L.133-16 et R. 133-37 à R. 133-41 du Code du tourisme ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1998 pris la préfecture de la Haute-Garonne autorisant le sur-classement de la commune de Bagnères-de-Luchon dans la tranche démographique de 10 000 à 20 000 habitants ;

Vu la délibération du 04 novembre 2011 (n°DEL-2011-0203) complétant la délibération du 25 mars 2011 (n°DEL-2011-0059) confirmant que les limites de la « station de tourisme » correspondent au périmètre de la commune ;

Vu le décret ministériel du 19 septembre 2013 classant la commune de Bagnères de Luchon en station de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mars 2021 classant en catégorie 1 pour une période de cinq ans l'office de tourisme intercommunal des Pyrénées Haut Garonnaises à Bagnères-de-Luchon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2021 attribuant la dénomination de « commune touristique » pour une période de cinq ans à Bagnères-de-Luchon ;

Vu l'arrêté ministériel du 03 juin 2024 modifiant l'arrêté du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et stations de tourisme ;

Ville thermale et pyrénéenne, Bagnères-de-Luchon dispose d'un **Plan Local de l'Urbanisme (PLU) depuis le 13 janvier 2006** et d'une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) depuis le 9 décembre 2009**, transformé en **Site Patrimonial Remarquable (SPR) depuis le 7 juillet 2016** (Périmètre SPR = périmètre ZPPAUP).

De plus, en collaboration avec la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, la commune a signé la convention d'adhésion au programme « *Petites Villes de Demain* », le 08 juin 2021. La convention cadre **d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée le 25 septembre 2023**, pour une durée de cinq ans. En parallèle, la Commune a adhéré au contrat **Bourgs-Centres Occitanie signé le 24 juin 2024**, pour une durée de cinq ans également et est en train de renouveler par avenant son contrat **Grands Sites Occitanie**.

Enfin, la rénovation des Thermes, la remise en service de la gare et de la ligne de train par la Région, la mise en œuvre d'une nouvelle télécabine reliant le centre-bourg à la station de sports d'hiver de Superbagnères, la future Délégation de Service Public du Casino ou encore le classement en cours des Hautes Vallées du Luchonnais mené par la Communauté de Communes témoigne de l'identité touristique de Luchon.

Afin de pouvoir formuler une demande de classement en « station de tourisme », la commune doit être en mesure de répondre aux neuf critères suivants :

- Accès et circulation dans la commune touristique
- Accès à internet
- Hébergements touristiques dans la commune
- Accueil, information et promotion touristiques sur la commune
- Services de proximité
- Activités et équipements sur le territoire de la commune touristique
- Urbanisme et actions en matière d'environnement
- Hygiène, équipements sanitaires et gestion des déchets sur le territoire de la commune
- Sécurité.

Les limites de la « station de tourisme » correspondent au périmètre naturel de la commune.

Considérant les bénéfices attendus par la commune et sa Communauté de Communes, le maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser monsieur le maire à solliciter le classement en « station de tourisme ».

**M. le Maire explique qu'il s'agit du renouvellement du classement en station de tourisme de la ville de Bagnères-de-Luchon. Ce classement est une reconnaissance accordée par l'État, renouvelable tous les 5 ans (rectifié plus loin à 12 ans), qui permet notamment :**

- **D'obtenir des dotations spécifiques ;**
- **D'accéder à certains services non disponibles pour les villes non classées.**

**La commune est classée station de tourisme depuis 1998. L'enjeu est donc de ne pas perdre les avantages liés à ce classement, qui permet d'être classé dans la strate des 10 000 à 20 000 habitants.**

**Mme PEYGE pense que le renouvellement a lieu tous les 12 ans.**

**M. le Maire rectifie et confirme que ce renouvellement intervient effectivement tous les 12 ans.**

**M. FERRE précise qu'il s'agit du décret ministériel du 19 septembre 2013.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter le classement en « station de tourisme ».

#### **41/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors du conseil municipal du 20 mars 2025, le règlement intérieur avait été adopté.

Cependant, il a été convenu de revoir le règlement dans son article 28, concernant « Le Bulletin d'information générale, site internet et Facebook », toujours dans un souci du respect du cadre légal.

Il convient donc aujourd'hui d'abroger la délibération n° DEL20250026 du 20 mars 2025 et ainsi adopter les nouvelles modifications du règlement intérieur.

Ces modifications portent sur l'article 28 du règlement afin d'inclure la possibilité de joindre une image (ou photographie), ainsi qu'un lien hypertexte sur l'espace d'expression réservé aux conseillers d'opposition sur la page Facebook de la Ville.

Le nouveau règlement intérieur est joint à la présente délibération.

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce nouveau règlement intérieur, tel qu'exposé en séance.

**M. le Maire rappelle que la modification apportée concerne la demande qui avait été faite par un membre de l'opposition afin de pouvoir inclure dans la publication Facebook et le site, des images, des photographies, ainsi qu'un lien hypertexte sur l'espace d'expression qui leur est dédiée.**

**M. le Maire précise que la modification est donc proposée en ce sens. L'insertion de photographies et de liens hypertextes sera donc désormais possible.**

**M. FERRE fait part de son étonnement quant au format autorisé, parce qu'il n'y a aucune contre-indication sur Facebook pour mettre quelques photos que ce soit en termes de format.**

**M. le Maire répond que tant que la photo est exploitable cela ne pose aucun problème.**

**M. le Maire propose de passer vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le nouveau règlement intérieur, tel qu'exposé en séance.

## **42/ OUVERTURE DE POSTES TEMPORAIRES A LA VILLE - SAISON 2025**

**Rapporteur : Mme BERENGUER**

Mme BERENGUER informe l'assemblée délibérante qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services pendant la période estivale, il convient de procéder aux ouvertures de postes temporaires suivants :

### **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA CULTURE** **ACTIONS EDUCATIVES ET SPORTIVES**

#### **Zone de baignade de Badech**

*Filière sportive :*

**-1 emploi de maître-nageur sauveteur** (grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - catégorie B - rémunéré sur la base du 6<sup>ème</sup> échelon) du 01/07 au 31/08/2025 inclus.

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Salaire brut mensuel fixé par référence à l'indice brut IB431 (Indice majoré IM386) du grade de recrutement.

#### **Aérodrome**

*Filière technique :*

**-1 emploi d'agent d'entretien des espaces verts** (grade d'adjoint technique - catégorie C - rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon) du 15/06 au 31/08/2025 inclus.

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Salaire brut mensuel fixé par référence à l'indice brut IB367 (Indice majoré IM366) du grade de recrutement.

#### **Complexe de la Pique : Tennis/Mini-golf**

*Filière administrative :*

**-1 emploi d'agent d'accueil polyvalent / régie tennis / mini-golf** (grade d'adjoint administratif - catégorie C - rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon) du 01/07 au 31/08/2025 inclus.

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Salaire brut mensuel fixé par référence à l'indice brut IB367 (Indice majoré IM366) du grade de recrutement.

### **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA CULTURE** **ACTIONS ASSOCIATIVES**

#### **LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE**

*Filière technique :*

**-2 emplois d'agent technique polyvalent** (grade d'adjoint technique - catégorie C - rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon) du 26/05 au 31/10/2025 inclus.

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Salaire brut mensuel fixé par référence à l'indice brut IB367 (Indice majoré IM366) du grade de recrutement.

### **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU CADRE DE VIE- AXE 2**

#### **Entretien des espaces verts**

*Filière technique :*

**-3 emplois d'agent d'entretien polyvalent des espaces verts** (grade d'adjoint technique - catégorie C - rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon) du 02/05 au 31/08/2025 inclus.

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Salaire brut mensuel fixé par référence à l'indice brut IB367 (Indice majoré IM366) du grade de recrutement.

### **Horticulture**

*Filière technique :*

**-2 emplois d'agent technique polyvalent horticulture** (grade d'adjoint technique - catégorie C - rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon) du 02/05 au 31/08/2025 inclus.

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Salaire brut mensuel fixé par référence à l'indice brut IB367 (Indice majoré IM366) du grade de recrutement.

### **Propreté urbaine**

*Filière technique :*

**-1 emploi d'agent d'entretien polyvalent propreté urbaine** (grade d'adjoint technique - catégorie C - rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon) du 01/07 au 30/09/2025 inclus.

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Salaire brut mensuel fixé par référence à l'indice brut IB367 (Indice majoré IM366) du grade de recrutement.

Les contrats qui découlent des éléments cités supra seront pris au regard de l'article L. 332-23.2° du code général de la fonction publique, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver les ouvertures de postes temporaires selon les modalités exposées en séance et de lui donner l'autorisation de signer les contrats correspondants et tous documents afférents.

**M. le Maire précise que cela fait une petite dizaine de saisonniers et propose de passer au vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les ouvertures de postes temporaires selon les modalités exposées en séance et donne l'autorisation à M. Le Maire de signer les contrats correspondants et tous documents afférents.

## **43/ ACTUALISATION DES MONTANTS DE L'IFSE AU 01/05/2025**

**Rapporteur : Mme BERENGUER**

Vu le Code Général de la Fonction publique, articles L.714-1 et L. 714-4 à L714-13, L 713-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;

Vu la délibération n° 20170128 en date du 08/12/2017, relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE), avec une d'attribution à compter du 01/01/2018 ;

Vu les délibérations n° 20190098 du 06/06/2019, n° 20210190 du 22/12/2021 instaurant le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine, des techniciens, des ingénieurs, des infirmiers en soins généraux, des auxiliaires de soins et des ergothérapeutes ;

Vu les délibérations n° 20220127 du 11/08/2022 et 20220184 du 29/11/2022 ;

Vu le CST exceptionnel en date du 03/04/2025 ;

L'article suivant de la délibération n°20170128 est ainsi modifié :

A- Les montants minimums annuels attribués pour la collectivité sont fixés désormais à 2 400 € comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS	
	MONTANT MINI (Collectivité)	PLAFONDS INDICATIFS MAXI REGLEMENTAIRES
<b>ATTACHES</b>		
Groupe 1	2 400 €	36 210 €
Groupe 2	2 400 €	32 130 €
Groupe 3	2 400 €	25 500 €
<b>REDACTEURS TERRITORIAUX</b>		
Groupe 1	2 400 €	17 480 €
Groupe 2	2 400 €	16 015 €
<b>EDUCATEURS DES APS</b>		
Groupe 1	2 400 €	17 480 €
Groupe 2	2 400 €	16 015 €
<b>ANIMATEURS TERRITORIAUX</b>		
Groupe 1	2 400 €	17 480 €
Groupe 2	2 400 €	16 015 €
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
Groupe 2	2 400 €	10 800 €
<b>AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
Groupe 2	2 400 €	10 800 €
<b>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
Groupe 2	2 400 €	10 800 €
<b>OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
<b>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
Groupe 2	2 400 €	10 800 €

<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
Groupe 2	2 400 €	10 800 €
<b>AGENTS DE MAITRISE</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
Groupe 2	2 400 €	10 800 €
<b>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
Groupe 2	2 400 €	10 800 €
<b>ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>		
Groupe 1	2 400 €	16 720 €
<b>TECHNICIENS</b>		
Groupe 1	2 400 €	17 480 €
Groupe 2	2 400 €	16 015 €
Groupe 3	2 400 €	14 650 €
<b>INGENIEURS</b>		
Groupe 1	2 400 €	36 210 €
Groupe 2	2 400 €	32 130 €
Groupe 3	2 400 €	25 500 €
<b>INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX</b>		
Groupe 1	2 400 €	19 480 €
Groupe 2	2 400 €	15 300 €
<b>AUXILIAIRES DE SOINS</b>		
Groupe 1	2 400 €	11 340 €
Groupe 2	2 400 €	10 800 €
<b>ERGOTHERAPEUTES</b>		
Groupe 1	2 400 €	19 480 €
Groupe 2	2 400 €	15 300 €

Les autres articles de la délibération en date du 08/12/2017, amendés par les délibérations du 11/08/2022 et du 29/11/2022 restent inchangés.

Monsieur le Maire indique aux élus que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/05/2025.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Mme BERENQUER explique que l'IFSE est une partie de la rémunération des agents et propose pour cette année une réactualisation du montant qui jusqu'à présent s'élevait à 1 856 € annuel soit 155,58 € mensuel. Il est proposé de l'élever à 2 400 € annuel avec un minimum pour l'ensemble de tous les agents de 200 €. La proposition serait effective au 1er mai.**

**N'ayant pas de questions de la part des élus, M. le Maire propose de passer au vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Réactualise la partie IFSE du RIFSEEP, dont le montant minimum annuel est désormais fixé à 2400€.

- Autorise M. Le Maire à signer les arrêtés individuels des agents de la collectivité.

#### **44/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20250028 DU 20 MARS 2025 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS PERMANENTS**

**Rapporteur : Mme BERENGUER**

Mme BERENGUER indique à l'assemblée délibérante qu'il convient de modifier la délibération DEL20250028, à la suite des remarques du conseil municipal du 20/03/2025. La délibération est ainsi corrigée :

- Considérant la nécessité de créer les postes suivants, à compter du 20/03/2025 :

Filière technique :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet, cat. C, pour occuper les fonctions d'agent d'exploitation du complexe de la Pique
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet, cat. C, pour occuper les fonctions d'agent polyvalent à la BIR (Brigade d'Intervention Rapide)

Filière police municipale :

- 1 emploi de chef de service de police municipale à temps complet, cat. B pour nomination de l'agent suite à promotion interne

Filière administrative :

- 1 emploi de rédacteur à temps complet, cat. B, pour occuper les fonctions de gestionnaire R.H.
- Considérant la nécessité de supprimer les postes vacants, à compter du 20/03/2025 :
  - 1 emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, cat. B, à temps complet
  - 2 emplois d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, cat. C, à temps complet
  - 1 emploi d'adjoint administratif, cat. C, à temps complet

Puis, à compter du 11/04/2025, il convient de supprimer les postes restés vacants suivants :

- 2 emplois d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, cat. C, à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, cat. C, à temps complet.

Ainsi que la suppression de tous les emplois de l'EHPAD dont la gestion a été confiée à l'association EDENIS au 01/01/2025 :

Filière administrative :

- 1 emploi d'attaché territorial à temps complet, cat. A
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, cat. C
- 2 emplois d'adjoints administratifs à temps complet, cat. C

Filière technique :

- 1 emploi de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, cat. C
- 1 emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, cat. C
- 2 emplois d'adjoints techniques à temps complet, cat. C

Filière animation :

- 1 emploi d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, cat. B
- 1 emploi d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à TNC 24h00 hebdo, cat. C

Filière médico-sociale :

- 1 emploi de médecin hors classe à TNC 21h00 hebdo, cat. A
- 1 emploi d'infirmière en soins généraux à TNC 17h50 hebdo, cat. A
- 4 emplois d'infirmières en soins généraux à temps complet, cat. A
- 1 emploi d'aide-soignante classe sup. à temps complet, cat. B
- 2 emplois d'aide-soignante classe normale à temps complet, cat. B
- 3 emplois d'auxiliaires de soins principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, cat. C
- 5 emplois d'auxiliaires de soins principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, cat. C

Filière sociale :

- 7 emplois d'agents sociaux principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, cat. C
- 4 emplois d'agents sociaux principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, cat. C
- 9 emplois d'agents sociaux à temps complet, cat. C

Le tableau des effectifs, après information au comité social territorial dans sa séance du 03/04/2025, se trouve modifié et actualisé de la façon suivante :

VILLE DE BAGNERES DE LUCHON : TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS REGIS PAR LE CODE DE LA FONCTION PUBLIQUE				EFFECTIFS EN NOMBRE				POURVU PAR :		Postes vacants	
date et n° de la délibération portant création ou suppression du poste	cat.	GRADE	durée hebdo du poste	Emploi	Effectifs budgétaires au 19/12/2024	variation	Effectifs budgétaires corrigés du 20/09/2025 actualisés au 11/04/2025	dont TNC	STATUTAIRES	CONTRACTUELS	Nombre
EMPLOIS FONCTIONNELS											
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS :					0	0	0	0	0	0	0
EMPLOIS FONCTIONNELS											
FILIERE ADMINISTRATIVE											
19/08/2020 - n°2020-0110	A	Attaché hors classe	35	DCS	1		1			1	
TOTAL Attaché hors classe					1	0	1	0	0	1	0
24/10/2024 - n°2024-0120	A	Attaché principal	35	Responsable Actions Educatives et sportives	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	A	Attaché principal	35	Responsable médiation culturelle	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	A	Attaché principal	35	Directeur/trice des moyens généraux, de la prospective et du DD	1		1		1		0
TOTAL Attaché principal					3	0	3	0	2	0	1
03/06/2016 - n°2016-0082	A	Attaché	35	Directeur de l'attractivité et de la culture	1		1		1		0
16/07/2018 - n°2018-0108	A	Attaché	35	Coord. Service Finances et chargée Subventions	1		1		1		0
14/12/2012 - n°2012-0187	A	Attaché	35	Responsable cellule Achats publics	1		1		1		0
TOTAL Attaché					3	0	3	0	1	2	0
11/04/2023 - n°2023-0065	B	Rédacteur ppal 1ère cl	35	Gestionnaire RH	1		1		1		0
16/06/2022 - n°2022-0109	B	Rédacteur ppal 1ère cl	35	D.A.F.	1		1		1		0
08/04/2016 - n°2016-0049	B	Rédacteur ppal 1ère cl	35	Gestionnaire RH	1		1		1		0
29/09/2022 - n°2022-0162	B	Rédacteur ppal 1ère cl	35	Directrice R.H. et de la performance au travail	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	B	Rédacteur ppal 1ère cl	35		1	-1	0		0		0
TOTAL Rédacteur ppal 1ère cl					5	-1	4	0	4	0	0
11/04/2023 - n°2023-0065	B	Rédacteur ppal 2ème cl	35	Gestionnaire RH	1		1		1		0
TOTAL Rédacteur ppal 2ème cl					1	0	1	0	1	0	0
24/10/2024 - n°2024-0120	B	Rédacteur	35	Responsable Archives municipales	1		1		1		0
20/03/2025 - n°2025-0028	B	Rédacteur	35	Gestionnaire RH	1		1		1		0
TOTAL Rédacteur					0	1	1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjt administratif ppal 1ère cl	35	Assistante de direction DACV	1	-1	0		1		0
06/06/2019 - n°2019-0095	C	Adjt administratif ppal 1ère cl	35	Responsable Urbanisme	1	-1	0		1		0
06/06/2019 - n°2019-0095	C	Adjt administratif ppal 1ère cl	35	Responsable Actions Educatives	1		1		1		0
11/04/2023 - n°2023-0065	C	Adjt administratif ppal 1ère cl	35	Gestionnaire compatible Actions Educatives et sportives	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjt administratif ppal 1ère cl	35	Secrétaire du maire	1		1		1		0
11/04/2023 - n°2023-0065	C	Adjt administratif ppal 1ère cl	35	Responsable des animations festives et culturelles	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjt administratif ppal 1ère cl	35	Assistante Direction Générale	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjt administratif ppal 1ère cl	35	Agent du service Secrétariat Général (démat)	1		1		1		0
TOTAL Adjt administratif ppal 1ère cl					10	-2	8	0	8	0	0
11/04/2023 - n°2023-0065	C	Adjt administratif ppal 2ème cl	35	Agent d'animation Maison du curiste	1		1		1		0
11/04/2023 - n°2023-0065	C	Adjt administratif ppal 2ème cl	35	Responsable Actions Associatives	1		1		1		0
22/11/2022 - n°2022-0182	C	Adjt administratif ppal 2ème cl	35	Agent d'accueil - Etat Civil	1		1		1		0
11/04/2023 - n°2023-0065	C	Adjt administratif ppal 2ème cl	35		1		1		0		1
TOTAL Adjt administratif ppal 2ème cl					4	0	4	0	3	0	1
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjoint administratif	35	ASVP	1	-1	0		1		0
04/09/2019 - n°2019-0063	C	Adjoint administratif	35	Ordonnateur	1		1		1		0
11/04/2023 - n°2023-0065	C	Adjoint administratif	35	ASVP	1		1		1		0
16/06/2022 - n°2022-0109	C	Adjoint administratif	35	Accueil secrétariat Police	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjoint administratif	35	Agent d'animation	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjoint administratif	35	Secrétaire du maire	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjoint administratif	35	Assistante administrative et Régie Actions éducatives et sportives	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjoint administratif	35	Ordonnateur	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjoint administratif	35	Agent accueil - Etat civil	1		1		1		0
24/10/2024 - n°2024-0120	C	Adjoint administratif	35	Agent accueil - Etat civil	1		1		1		0
TOTAL Adjoint administratif					12	-1	11	0	9	1	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE :					40	-3	37	0	29	4	4





FILIERE SOCIALE											
date n° de la délibération portant création ou suppression du poste	date d'effet de la création ou de la suppression du poste	cat.	GRADE	durée hebdo du poste	Emploi	Effectifs au 24/10/2024	variation	Effectifs budgétaires au 20/03/2025	dont TNC	POURVUPAR:	Postes vacants
24/10/2024 - n°2024-0120	04/11/2024	C	ATSEM ppal 2ème classe	35	ATSEM	1		1		1	0
			<b>TOTAL ATSEM ppal 2ème classe</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
11/04/2023 - n°2023-0065	15/04/2023	C	Agent social ppal 2ème cl	35	Agent polyvalent des écoles	1		1		1	0
			<b>TOTAL Agent social ppal 2ème cl</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL FILIERE SOCIALE:</b>			<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAUX EMPLOIS PERMANENTS VILLE:</b>			<b>136</b>	<b>-3</b>	<b>133</b>	<b>0</b>	<b>112</b>	<b>11</b>
											<b>10</b>

EHPAD

EMPLOIS PERMANENTS REGIS PAR LE CODE DE LA FONCTION PUBLIQUE											
date n° de la délibération portant création ou suppression du poste	date d'effet de la création ou de la suppression du poste	cat.	GRADE	durée hebdo du poste	Emploi	Effectifs au 24/10/2024	variation	Effectifs budgétaires au 20/03/2025	dont TNC	POURVUPAR:	Postes vacants
			<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
			<b>TOTAL Attaché ppal</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
24/10/2024 - n°2024-0120	24/10/2024	A	Attaché	35	Directrice adjointe	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Attaché</b>			<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL Rédacteur ppal 1ère cl</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL Adjt administratif ppal 1ère cl</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
24/10/2024 - n°2024-0120	24/10/2024	C	Adjoint administratif ppal 2ème cl	35	Seriatariat Era Caso	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Adjt administratif ppal 2ème cl</b>			<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
24/10/2024 - n°2024-0120	24/10/2024	C	Adjoint administratif	35	Comptable Era caso	1	-1	0		0	0
24/10/2024 - n°2024-0120	24/10/2024	C	Adjoint administratif	35	Agent d'accueil	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Adjt administratif</b>			<b>2</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE:</b>			<b>4</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

FILIERE ANIMATION											
date n° de la délibération portant création ou suppression du poste	date d'effet de la création ou de la suppression du poste	cat.	GRADE	durée hebdo du poste	Emploi	Effectifs au 24/10/2024	variation	Effectifs budgétaires au 20/03/2025	dont TNC	POURVUPAR:	Postes vacants
24/10/2024 - n°2024-0120	24/10/2024	B	Animateur ppal 2ème cl	35	Animation à l'EHPAD	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Animateur ppal 2ème cl</b>			<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
11/04/2023 - n°2023-0065	15/04/2023	C	Adjoint d'animation ppal 2ème cl	24	Assistant d'animation	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Adjt d'animation ppal 2ème cl</b>			<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL Adjoint d'animation</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL FILIERE ANIMATION:</b>			<b>2</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

FILIERE MEDICO SOCIALE											
date n° de la délibération portant création ou suppression du poste	date d'effet de la création ou de la suppression du poste	cat.	GRADE	durée hebdo du poste	Emploi	Effectifs au 24/10/2024	variation	Effectifs budgétaires au 20/03/2025	dont TNC	POURVUPAR:	Postes vacants
13/02/2023 - n°2023-0019	16/02/2023	A	Médecin territorial Hors cl	21	Médecin coordonnateur	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Médecin territorial Hors cl</b>			<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
19/12/2024	31/12/2024	A	Infirmière soins Gx	17,50	IDE	1	-1	0		0	0
24/10/2024 - n°2024-0120	24/10/2024	A	Infirmière soins Gx	35	IDE Coordonnateur	1	-1	0		0	0
8/12/2017 - n°2017-0131	01/01/2022	A	Infirmière soins Gx	35	IDE	1	-1	0		0	0
28/02/2020 - n°2020-0010	13/04/2020	A	Infirmière soins Gx	35	IDE	1	-1	0		0	0
8/12/2017 - n°2017-0131	24/10/2024	A	Infirmière soins Gx	35	IDE	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Infirmière en soins généraux</b>			<b>5</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL Cadre de santé</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL Ergothérapeute</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL Psychologue classe Normale</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
24/10/2024 - n°2024-0120	24/10/2024	B	Aide-soignant CI sup	35	Aide soignant	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Aide-Soignant-e CI Sup</b>			<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
24/10/2024 - n°2024-0120	24/10/2024	B	Aide-soignant CI normale	35	Aide soignant	1	-1	0		0	0
16/06/2022 - n°2022-0109	01/07/2022	B	Aide-soignant CI normale	35	Aide soignant	1	-1	0		0	0
			<b>TOTAL Aide-soignant-e classe normale</b>			<b>2</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir accepter la proposition de mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée en séance.

**Mme BERENGUER explique que ces tableaux corrigent la dernière délibération.**

**Elle rappelle, pour mémoire, qu'il avait été remarqué la dernière fois un certain nombre d'erreurs, voici donc aujourd'hui ce tableau à jour avec le nouveau comptage et sans erreur.**

**Par ailleurs, Mme BERENGUER signale et remercie Mme PEYGE de l'avoir repéré, la délibération a été également corrigée, car dans le tableau il y avait trois postes supprimés la fois précédente, mais ces postes n'étaient pas écrits dans la délibération. Aujourd'hui ils sont notés.**

**Il y a donc bien la mise à jour des effectifs soit 136 postes avec une variation de 23 par rapport au dernier conseil, les effectifs sont actualisés aujourd'hui le 11 avril 2025.**

**M. le Maire ajoute qu'il s'agit de prendre acte des erreurs qui s'étaient glissées dans la précédente délibération.**

**Mme PEYGE annonce que : « *Le compte est bon* » et en accord avec le document budgétaire, ce qui est quand même important.**

**Mme PEYGE ajoute, même si cela n'a pas été précisé, que la colonne emploi a été rétablie. Ce qui est bien car les créations de poste sont de l'ordre du décisionnel du conseiller municipal. Elle espère simplement qu'à l'avenir il sera toujours possible de disposer à l'avance d'un document fiable pour permettre aux élus de voter en leur âme et conscience.**

**Mme PEYGE réitère sa demande d'avoir un organigramme mis à jour, non nominatif bien sûr, mais avec les grades de référence.**

**N'ayant pas de remarques complémentaires, M. le Maire propose de passer au vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée en séance.

**La séance est levée à 20h40**